

Bilan annuel 2024

Office européen des brevets

Table des matières

Résumé	3
Principaux résultats en 2024	9
1. Levier 1 – Les personnes	9
2. Levier 2 – Les technologies	22
3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais	31
4. Levier 4 – Les partenariats	52
5. Levier 5 – La pérennité financière	73
Annexe 1 – Évaluation d'importance relative	77
Annexe 2 – Liste des rapports en annexe	79
Annexe 3 – Abréviations employées dans le bilan annuel 2024	80

Résumé

Le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets a approuvé à l'unanimité le **Plan stratégique 2028 de l'OEB** en mars 2024. Le Plan stratégique 2028 a un objectif unique de durabilité, qui sera atteint au moyen de cinq leviers : les personnes, les technologies, des produits et services de qualité, les partenariats et la pérennité financière.

Les progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique 2028 font l'objet d'un suivi permanent au moyen d'un ensemble d'**indicateurs clés de performance**. Les indicateurs clés de performance relatifs à la qualité sont exposés dans le tableau de bord de la qualité présenté sur le site web de l'OEB, tableau régulièrement actualisé en vue de donner aux utilisateurs et aux parties prenantes un aperçu transparent des questions de qualité à l'OEB.

En ce qui concerne le **levier 1, l'engagement du personnel** est demeuré une priorité essentielle. L'enquête 2024 relative à l'engagement du personnel a enregistré un score d'engagement de 73 %, une augmentation de 11 % par rapport à 2022. Elle a souligné l'importance que revêt le renforcement des liens sociaux du point de vue du sentiment d'appartenance : afin de renforcer ce sentiment, l'OEB a organisé, sur tous ses sites, des Campus Days visant à promouvoir les interactions au sein des équipes, l'apprentissage, la santé, le bien-être, la diversité et l'inclusion auprès des 4 400 agents participants. D'autres initiatives semblables sont prévues en 2025.

Dans le même temps, **le recrutement ciblé, le développement novateur des talents et le renforcement de la mobilité et de la flexibilité** ont permis de veiller à ce que les personnes demeurent au cœur de la transformation de l'OEB. En 2024, nous avons recruté 146 nouveaux professionnels hautement qualifiés de 21 nationalités, y compris 111 examinateurs. Conformément aux objectifs du Plan stratégique 2028, nous avons pris des mesures volontaristes en vue de promouvoir la diversité dans le recrutement. Parmi les 102 jeunes professionnels qui ont rejoint l'OEB en 2024, 64 % étaient des femmes.

Nous avons contribué au développement et à l'actualisation des compétences nécessaires à nos agents par la **formation continue** et avons investi à ce titre dans plus de 145 000 heures de formation, y compris 50 000 heures concernant la procédure de délivrance de brevets, et dans le développement de l'académie des nouveaux examinateurs. Des règles actualisées relatives aux **nouveaux modes de travail** sont entrées en vigueur, et 98 % des agents ont tiré parti des modalités flexibles de travail en 2024.

L'OEB a continué de renforcer le **dialogue social**, ainsi que le prévoit l'agenda social 2024. Plus de quarante réunions tenues avec des représentants du personnel ont contribué aux progrès constatés sur divers sujets, y compris l'application de directives pour une rédaction neutre du point de vue du genre dans le statut des fonctionnaires et des autres agents de

l'Office européen des brevets, l'évaluation du projet pilote des nouveaux modes de travail et l'introduction du nouveau référentiel de compétences.

Conformément au Plan stratégique 2028, l'OEB vise à ce que ses **bâtiments** jouent un rôle de lieu de travail physique capable de soutenir une communauté de professionnels motivés. Grâce à une gestion efficace et responsable, la consommation énergétique des bâtiments a diminué de 14 % en comparaison de 2023. Notre empreinte carbone a été réduite à 3 032 t de CO₂e (-29 % par rapport à 2023), ce qui nous rapproche de la neutralité carbone d'ici 2030, principal indicateur clé de performance de notre organisation. L'année 2024 a vu l'achèvement de la rénovation du bâtiment de l'OEB à Vienne, la location d'un nouvel espace moderne de bureaux à l'intention de notre personnel berlinois et l'approbation par le Conseil d'administration du Programme d'investissement dans les bâtiments pour la période 2024-2028, qui couvre les sites de Munich et de La Haye.

Dans le cadre du **levier 2**, nous sommes déterminés à nous appuyer sur la technologie pour renforcer l'efficacité, la qualité et la pérennité, et des progrès substantiels ont été accomplis à cet égard en 2024. Au cours de l'année, nous avons axé nos travaux sur la simplification et l'automatisation des processus, sur la réduction des dépendances vis-à-vis d'anciens systèmes obsolètes, sur l'intégration de technologies sécurisées s'appuyant sur le nuage informatique et sur un niveau élevé de disponibilité des systèmes informatiques.

Nous avons entièrement numérisé les activités des examinateurs grâce à la gestion numérique des documents, ce qui nous rapproche d'une **numérisation complète de la procédure de délivrance de brevets**, et avons lancé le service Legal Interactive Platform, un outil à intelligence artificielle qui répond aux demandes de renseignements des utilisateurs concernant le système du brevet européen. L'introduction de la classification à intelligence artificielle a permis de renforcer l'exactitude et la cohérence, et l'outil ANSERA s'est imposé parmi la communauté des examinateurs en tant qu'outil exclusif en matière de recherche et de consultation de l'état de la technique, ce qui a permis de retirer le système EPOQUE du service. Nous avons fait progresser la pérennité environnementale en mettant à disposition la littérature brevet citée exclusivement sous forme électronique, pour une économie annuelle de papier de six millions de pages.

L'expansion, au cours de l'année 2024, de la suite de **services MyEPO** et la mise à disposition de nouvelles fonctions proposant aux utilisateurs de nouvelles possibilités en matière d'administration, des processus optimisés de gestion des documents et davantage d'options de libre-service nous ont permis de renforcer substantiellement la qualité et la transparence des services en ligne. Un intérêt croissant a également été constaté concernant l'"espace partagé", qui permet une collaboration en temps réel entre examinateurs et mandataires, au profit de la satisfaction des utilisateurs et de l'efficacité.

En vue de moderniser notre infrastructure et de renforcer l'efficacité, nous avons **mis hors service d'anciens outils de classification et de recherche**, y compris l'ancien service

d'analyse de données et les anciens services Mailbox, MyFiles et Administration. La transition vers l'authentification à deux facteurs a permis l'élimination graduelle des cartes à puce, au bénéfice de la sécurité de nos services en ligne.

En ce qui concerne le **levier 3, des brevets de haute qualité** sont absolument nécessaires à la vigueur de l'écosystème de l'innovation. Ils sont indispensables à la commercialisation des innovations, à la création d'entreprises prospères et à la poursuite de l'innovation. Les sociétés, grandes et petites, les innovateurs et les investisseurs recourent aux produits et services de l'OEB en quête des plus hauts niveaux de qualité, de respect des délais, de sécurité juridique, de prévisibilité et de cohérence.

Afin de respecter l'engagement de l'OEB en faveur de l'excellence, nous appliquons une démarche globale en matière de qualité, ainsi que le souligne notre Charte sur la qualité des brevets, à laquelle ont souscrit nos agents, les demandeurs et les États membres. Nous avons publié au printemps 2024 notre premier **Plan d'action pour la qualité 2024**, qui garantit à toutes les parties prenantes une plus grande transparence dans nos actions ciblant la qualité. Notre rapport annuel sur la qualité dresse un tableau complet de la manière dont nous œuvrons au renforcement de la qualité dans l'ensemble de la procédure de délivrance de brevets.

L'accent mis sur **la qualité à toutes les étapes de la procédure de délivrance de brevets** et le suivi de cette qualité sous de multiples aspects nous ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats en 2024.

Nous avons amélioré les processus des formalités par un meilleur traitement des listages de séquences et des requêtes en procédure orale et avons atteint, grâce à la préclassification s'appuyant sur l'intelligence artificielle, une exactitude supérieure à 90 % dans l'attribution des demandes aux domaines d'activité appropriés.

En ce qui concerne **les recherches et les opinions écrites**, nous avons consolidé, dans le cadre de la division de la recherche active, la collaboration à un stade précoce concernant 260 000 produits de recherche, au bénéfice de la qualité des opinions écrites. Le soin accordé à la planification et à la gestion du travail a porté le niveau de production en 2024 à 15 472 produits de plus que ne le prévoyait le budget, une augmentation de 6 % en comparaison de 2023. Globalement, 81,9 % des dossiers standard de recherche, d'examen et d'opposition ont été traités dans les délais en 2024. En ce qui concerne les oppositions, 2 306 dossiers d'opposition ont été clos, tandis que la proportion de brevets délivrés ayant fait l'objet d'une opposition est passée de 2,4 % en 2023 à 2,1 % en 2024.

Nous continuerons, en 2024, de viser l'excellence au travers d'un **dialogue régulier et constructif avec nos utilisateurs**. Le groupe de travail du SACEPO sur la qualité, forum principal de discussion concernant la qualité, s'est réuni à deux reprises en 2024. Dans ce cadre, trois groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité, concernant respectivement les rejets, les recherches et opinions écrites et les délivrances, ont été créés

en 2024. Au cours de l'année 2024, l'OEB a également tenu 26 réunions bilatérales avec de grands demandeurs issus de l'industrie, 33 réunions avec des associations d'utilisateurs et 29 réunions individuelles avec des PME en Allemagne et au Royaume-Uni.

Dans sa quête de qualité, l'OEB partage tant le cheminement que les responsabilités avec ses partenaires. En vue d'atteindre les objectifs relatifs au **levier 4**, nous avons donc continué, en 2024, de renforcer la collaboration au sein du **réseau européen en matière de brevets** dans le cadre de coopération établi : coopération informatique, projets de coopération destinés à renforcer les connaissances et la qualité, projets de coopération visant le partage du travail et projets de coopération en matière de promotion de la convergence des pratiques des différents offices de brevets.

Le catalogue de projets de coopération adaptés aux besoins des États membres a été révisé et élargi à la suite de la 18^e réunion annuelle sur la coopération qui s'est tenue en mai à Vilnius. La Bosnie-Herzégovine a été formellement invitée à adhérer à la Convention sur le brevet européen en octobre. Après la récente adhésion du Monténégro, la Convention comptera bientôt quarante-et-un États contractants.

Le **partage du travail** s'est intensifié : l'OEB a effectué plus de 27 000 recherches nationales, et le réseau de partenaires de coopération en matière de recherche devrait s'élargir pour compter vingt-et-un États. En matière de **convergence des pratiques**, les travaux se sont achevés en ce qui concerne deux documents de pratiques communes et ont progressé concernant deux autres, soutenus par un nouveau tableau de bord de la transparence. Nous avons également examiné l'élargissement du programme de convergence aux questions administratives. Le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux micro-entités a été stimulé par la révision de la **politique en matière de taxes**, qui a bénéficié à plus de 5 000 demandes.

Le système du **brevet unitaire** a connu une remarquable croissance : plus de 28 000 demandes d'effet unitaire ont été enregistrées en 2024, et l'adoption globale dépasse 25 %. La Roumanie a rejoint le système le 1^{er} septembre. Le tableau de bord du brevet unitaire, lancé par l'OEB en juillet 2023 et actualisé quotidiennement, a été amplement salué par les parties prenantes. Il a été enrichi en mars 2024 d'informations supplémentaires, y compris le profil et la répartition géographique des titulaires de brevet, ainsi que l'adoption par pays. L'OEB a publié en novembre 2024 une édition actualisée du guide du brevet unitaire et a élaboré en parallèle le premier ensemble de Directives relatives au brevet unitaire.

En décembre, l'Office a présenté au Conseil d'administration, pour adoption, une proposition législative visant l'usage d'un langage neutre du point de vue du genre dans le règlement d'exécution de la Convention sur le brevet européen. Le règlement entrera en vigueur dans sa version modifiée en avril 2025.

L'OEB a poursuivi son expansion internationale en signant des accords de validation avec le Laos et avec le Costa Rica, en renouvelant des partenariats renforcés essentiels et en lançant de nouveaux projets pilotes "Patent Prosecution Highway" en collaboration avec le Chili et avec la Nouvelle-Zélande. Les activités au sein du groupe IP5 et de la Conférence tripartite ont été axées sur la pérennité, sur le soutien aux PME et sur l'intelligence artificielle.

L'**Académie européenne des brevets** a mis en œuvre un programme exhaustif de formation concernant les brevets et les domaines associés comportant 145 activités de formation et presque 1 500 heures d'apprentissage. Ce programme vient à l'appui du Plan stratégique 2028 ainsi que des objectifs de développement durable des Nations Unies. La formation en direct et en ligne a attiré 26 602 participants, tandis que le centre de formation en ligne a enregistré l'inscription de 23 574 utilisateurs actifs, soit une augmentation de 25,7 % par rapport à 2023, ce qui témoigne de la demande croissante en matière de formations numériques et flexibles. La participation des femmes a atteint 51,2 %.

L'Académie a accru son rayonnement international au moyen de coopérations avec des États autorisant la validation, de partenariats renforcés et de l'initiative "Transfert de connaissances vers l'Afrique" (KT2A). Le cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle a touché quelque 1 300 participants issus de 40 universités, et l'Académie a lancé une nouvelle formation concernant le brevetage de l'innovation.

Espacenet, le plus grand fonds public de documents brevets au monde, a dépassé les 150 millions de documents au début de l'année 2024 et propose une traduction automatique dans plus de trente langues. À la fin de l'année, Espacenet avait accueilli six plateformes technologiques sur des sujets revêtant une importance sociétale, ce qui démontre que la disponibilité d'informations structurées relatives aux brevets peut être utile en vue de résoudre des problèmes réels.

La cérémonie du **Prix de l'inventeur européen 2024**, qui a récompensé des inventeurs exceptionnels en provenance de quinze pays, s'est déroulée le 9 juillet à La Valette, à Malte. Cet événement a suscité plus d'un million de vues ainsi que 4 612 mentions dans les médias, un record. La participation sur les réseaux sociaux a explosé pour atteindre 53,8 millions d'utilisateurs et 6 millions de vues pour les vidéos de l'OEB.

Dans le cadre de son premier programme de travail bisannuel, l'**Observatoire des brevets et des technologies** a fourni des informations sur les tendances en matière d'innovation, a recensé des technologies essentielles, a lancé de nouveaux outils, a fait le lien entre des acteurs de l'innovation et a ouvert, concernant les brevets et les technologies, un dialogue transparent dans un cadre dépassant celui des experts de la propriété intellectuelle. Au cours de ses quinze premiers mois d'activité, jusqu'à décembre 2024, l'Observatoire a mis à disposition l'outil Deep Tech Finder, a publié six études économiques et deux rapports d'analyse sur les technologies, a lancé trois nouvelles plateformes technologiques, a organisé six événements en ligne et a procédé à plus de 60 interventions de sensibilisation.

Un système des brevets pérenne doit être efficace et accessible, et le **levier 5 concernant la pérennité financière** est essentiel à cet égard. À la suite de l'étude financière menée en 2023, qui a évalué les perspectives financières à long terme de l'OEB et constaté le caractère favorable de la trajectoire suivie au vu des hypothèses du scénario de base, pour des excédents de couverture prévus de 4,2 milliards d'euros, l'OEB a commandé en 2024 une étude de gestion actif-passif. Cette étude a souligné la nécessité de définir expressément le niveau de risque que l'OEB est en mesure d'accepter dans la poursuite de ses objectifs financiers, et elle a incité l'Office à prendre un certain nombre d'initiatives au cours du second semestre 2024, y compris la formalisation du niveau de risque, la création de réserves de sécurité financière et la mise en œuvre d'un cadre de gestion et de suivi des risques.

Fin 2024, le **niveau de financement** de l'OEB était passé de 73 % à 80,1 %. La **productivité** a augmenté à un rythme régulier au cours de 2024, pour atteindre un record de 111,5 produits par examinateur à plein temps au mois de décembre.

Principaux résultats en 2024

1. Levier 1 – Les personnes

En 2024, l'OEB a poursuivi ses efforts en faveur de l'engagement, de la diversité et des performances de son personnel. Par un recrutement ciblé, par des initiatives novatrices en matière de développement des talents et par des mesures de renforcement de la mobilité et de la flexibilité, nous avons veillé à ce que nos agents demeurent au cœur de notre développement organisationnel.

Promouvoir l'engagement du personnel

L'accroissement substantiel de l'engagement du personnel s'est poursuivi en 2024, ce qui reflète un changement positif de la culture de l'OEB. Les résultats de l'**enquête 2024 relative à l'engagement du personnel** démontrent que des progrès importants ont été effectués sur des questions telles que la collaboration, le respect et la facilitation numérique.

L'enquête 2024 relative à l'engagement du personnel a enregistré un **score d'engagement de 73 %**, une **augmentation de 11 %** par rapport à 2022, ce qui souligne les améliorations durables apportées à la culture du travail et à la collaboration. Les évolutions positives les plus fortes ont été constatées en ce qui concerne le respect¹ (+32 %), la répartition du travail² (+25 %) et la prise de parole³ (+17 %), résultats qui sont le reflet d'un environnement de travail plus inclusif et plus transparent. L'engagement le plus fort a été constaté parmi les agents qui recourent activement aux modalités flexibles de travail, ce qui démontre la réussite de l'intégration des nouveaux modes de travail. Les résultats soulignent à nouveau la manière positive dont sont perçus les **supérieurs hiérarchiques** de l'Office, perception qui affiche un score supérieur de 4 % à la référence européenne concernant de telles enquêtes, ce qui renforce le rôle de soutien aux équipes qui est le leur dans le cadre des nouveaux modes de travail.

Les résultats soulignent également l'importance que revêt la consolidation des liens sociaux du point de vue du **sentiment d'appartenance** : 82 % des agents ont déclaré se rendre au bureau afin d'y rencontrer des collègues, et 59 % afin d'y participer à des échanges informels, ce qui met en évidence l'utilité des interactions personnelles. L'OEB a organisé les **Campus Days** en 2024 en vue de promouvoir l'engagement et le sentiment d'appartenance. Les Campus Days sont des événements organisés sur tous les sites de l'OEB et proposant un large éventail d'activités axées sur les interactions au sein d'équipes, sur l'apprentissage, sur la santé et le bien-être ainsi que sur la diversité et l'inclusion. Plus

¹ Question de l'enquête : "Nous traitons nos collègues avec dignité et respect."

² Question de l'enquête : "Le travail est réparti de telle sorte que les ressources disponibles (personnel et compétences) sont exploitées au mieux."

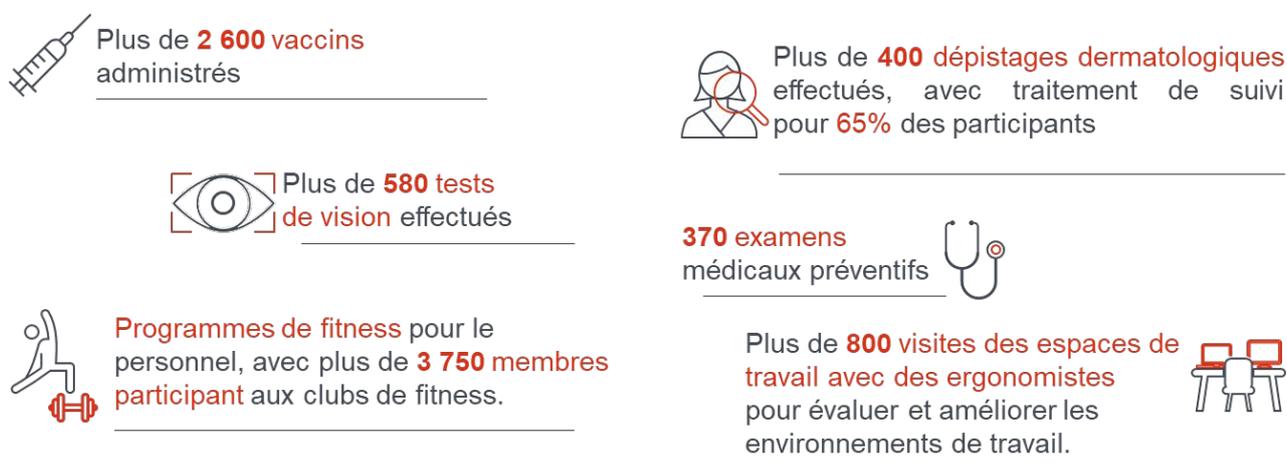
³ Question de l'enquête : "La prise de parole au travail ne pose aucun risque."

de 4 400 agents y ont participé, à savoir 22 % de plus que lors de l'édition 2023, avec un score de satisfaction de 4,1 sur 5.

Les résultats de l'enquête relative à l'engagement du personnel ont été convertis en un plan d'action visant l'ensemble de l'Office et destiné à garantir la prise en considération de l'opinion des agents. Ses mesures sont axées sur la consolidation de la communication dans l'ensemble de l'Office, sur le renforcement du sentiment d'appartenance et sur l'adoption de bonnes pratiques de management garantissant le travail d'équipe et le partage des connaissances. L'expansion des Campus Days, qui devraient avoir lieu deux fois par an à compter de 2025, et de nouvelles initiatives en matière de communication, par exemple des événements internes consacrés à des sujets stratégiques à l'intention des agents ainsi que des échanges entre la direction et des membres du personnel, permettront de promouvoir les échanges de connaissances et de consolider les liens dans l'ensemble de l'Office.

De surcroît, l'OEB, conformément à ses engagements, a continué de donner la priorité à la santé et au bien-être de ses agents en 2024 en garantissant le renouvellement de la certification ISO 45001. Nous avons pris, dans le cadre des nouveaux modes de travail, une série d'initiatives visant à favoriser le bien-être physique et mental de nos agents. Ces nombreuses mesures reflètent la détermination constante de l'OEB à créer un environnement de travail sain et favorable.

Figure 1 – Initiatives liées à la santé menées en 2024



Source : OEB

Attirer les meilleurs talents

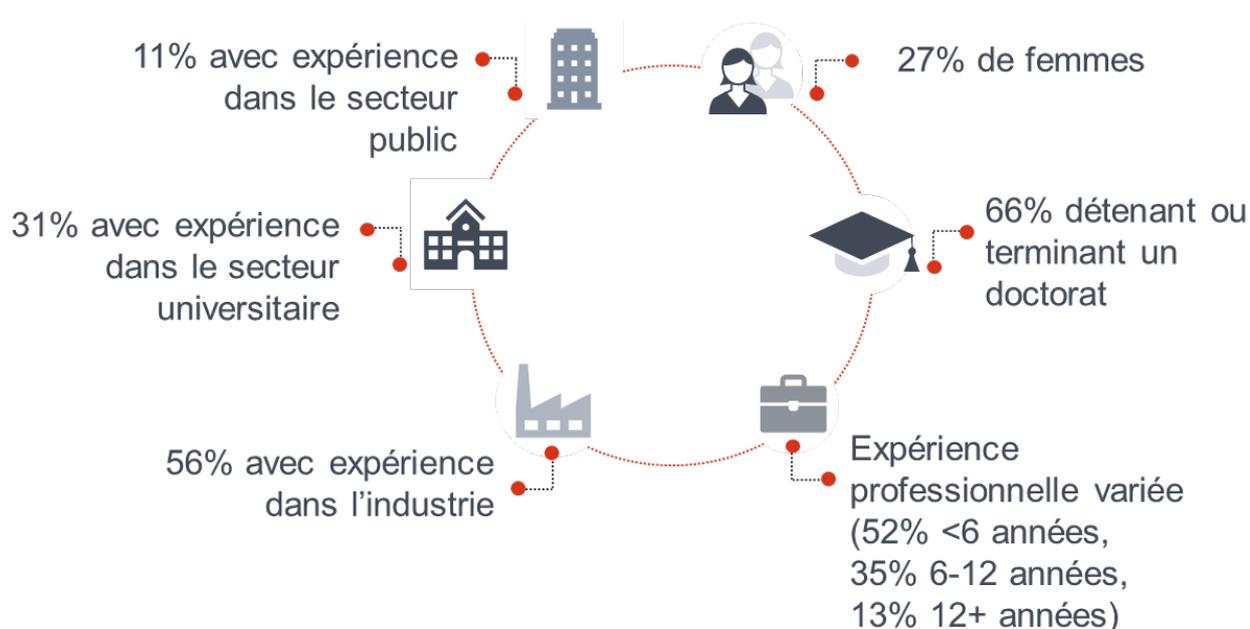
En 2024, l'OEB a consolidé sa capacité à attirer et à conserver les meilleurs talents en se concentrant sur la qualité et sur la diversité des candidats, en investissant dans son image en tant qu'employeur et en renforçant l'efficacité de son processus de recrutement en vue

de mettre à la disposition des secteurs d'entreprise les bonnes compétences au bon moment.

Malgré un marché du travail très concurrentiel en ce qui concerne la main-d'œuvre hautement qualifiée, l'OEB a reçu en 2024 un **nombre record de candidatures à des postes d'examineur** : plus de 9 000 candidatures au total, dont plus de 6 200 au cours de la seule campagne d'automne. Ces chiffres sont le résultat du renouvellement de notre image en tant qu'employeur et de nos mesures ciblées d'information.

En matière de **recrutement d'examineurs**, l'Office a embauché 111 nouveaux examinateurs en 2024. Il convient de noter que la diversité du point de vue de la nationalité a augmenté parmi nos nouvelles recrues (21 nationalités représentées contre 17 en 2023), et que nous continuons de mettre l'accent sur l'équilibre hommes-femmes et sur l'inclusion des groupes sous-représentés.

Figure 2 – Recrutement de nouveaux examinateurs en 2024



Source : OEB

- **Mesures en faveur de la diversité de genre parmi les nouvelles recrues :** conformément aux ambitions exprimées dans son Plan stratégique 2028, l'Office contacte activement des candidats potentiels sur les réseaux sociaux et peut donc cibler des groupes spécifiques en vue de promouvoir leur participation. Nous participons également à des événements spécialisés tels que "Women in Tech" et continuons d'attirer des candidates dans le cadre de notre programme pour les jeunes professionnels. Nous formons ainsi une nouvelle génération diversifiée de praticiens de la propriété intellectuelle.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité sur le lieu de travail** : en septembre 2024, l'OEB a accueilli huit personnes souffrant d'un handicap pour une période d'observation en situation de travail, ce qui leur a permis de mieux comprendre les activités de l'OEB tout en leur offrant un accompagnement professionnel précieux. Nous avons également, au troisième trimestre 2024, renforcé l'accessibilité de notre site web d'offres d'emploi en vue de faciliter son utilisation par des candidats souffrant d'une déficience visuelle.
- **Programme pour les jeunes professionnels** : 102 jeunes professionnels de 21 nationalités différentes et dont 64 % étaient des femmes ont rejoint l'OEB en 2024, ce qui démontre le rôle de ce programme du point de vue de la diversité de la main-d'œuvre de l'OEB. Le programme pour les jeunes professionnels a continué de démontrer son utilité en tant que voie d'accès à une carrière : deux anciens jeunes professionnels ont été recrutés à un poste d'examineur et quatre autres ont été recrutés à d'autres postes en 2024. Un programme de développement sur mesure a été lancé afin de doter les jeunes professionnels des compétences nécessaires à une évolution de carrière à long terme.
- **Optimisation des processus de recrutement** : notre stratégie de recrutement agile et notre "pipeline" de candidats au poste d'examineur de deux ans nous ont permis non seulement d'attirer les meilleurs talents, mais également d'intégrer rapidement nos nouveaux agents, ce qui est essentiel en vue de répondre aux exigences qu'impose l'évolution de notre charge de travail. À titre d'exemple, 53 offres d'emploi concernant de nouveaux postes d'examineur à pourvoir en 2025 avaient été acceptées dès le quatrième trimestre 2024, nous mettant ainsi en bonne voie de réaliser nos objectifs de recrutement pour l'année suivante. Par ailleurs, 56 % des offres d'emploi ont été formulées par l'intermédiaire de notre pipeline de recrutement d'examineurs, qui garantit le caractère structuré et rapide du processus d'intégration des nouvelles recrues et a permis de réduire le cycle complet de recrutement à moins de quatre mois.

Développer les talents

En 2024, l'OEB a continué d'investir dans le développement de ses agents. L'Office a consolidé sa culture de formation continue et a doté ses agents des compétences nécessaires à l'excellence dans un environnement en rapide évolution. Le modèle de formation 70/20/10 intégrant la formation sur le lieu de travail, le partage de connaissances entre pairs et les initiatives ciblées de formation formalisée a été constamment développé.

- **Intégration des compétences à notre formation** : le référentiel de compétences, qui comporte 260 profils d'emploi incluant des compétences, des niveaux d'aptitude et des cibles clairement définis pour l'ensemble des agents, a été pleinement mis en œuvre en 2024. Dans le cadre d'un processus entièrement numérique, 66 % des agents ont déjà procédé à une évaluation des compétences, et 70 % d'entre eux disposent d'un plan de développement individuel qui fixe des objectifs en matière de développement

professionnel et garantit ainsi une évolution des compétences conforme aux besoins de l'organisation. Ces mesures constituent un jalon essentiel dans la mise en œuvre d'un développement fondé sur les compétences dans l'ensemble de l'organisation. Celui-ci garantira l'actualisation des compétences au sein de l'Office et permettra à ce dernier de continuer de mettre à disposition des produits et services de haute qualité à l'avenir.

- **Programmes de formation** : nous avons continué, en 2024, de donner la priorité au développement de nos agents en investissant dans des programmes formels de formation visant à renforcer leurs compétences et leurs aptitudes. Ces initiatives visaient à ce que nos agents demeurent au fait des avancées constatées dans l'industrie et soient en bonne position de relever les défis de l'avenir.
- **Renforcement des compétences de management** : la Communauté des managers de l'OEB a connu une participation substantielle : plus de 500 managers ont participé à 17 séances de formation. Par ailleurs, plus de 300 managers d'expérience ont participé à neuf formations spécialisées axées sur le développement des compétences en matière de management à l'OEB.
- **Formation concernant l'outil de recherche ANSERA** : plus de 3 000 examinateurs ont suivi, en 2023, puis en 2024, une formation axée sur le perfectionnement des connaissances concernant l'outil avancé de recherche ANSERA, qui est devenu le seul outil de recherche employé au sein de l'OEB à la fin 2024. Ce programme de formation a eu pour effet une augmentation de 60 % à 73 % de l'aptitude à l'utilisation d'ANSERA, telle que mesurée par des contrôles effectués en amont et en aval de la formation. L'usage de cet outil est désormais plus efficace, ce qui est essentiel à la qualité des recherches dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets.
- **Soutien aux candidats au certificat européen d'administration des brevets (CEAB) et à l'examen européen de qualification (EEQ)** : au vu du succès rencontré en 2023 par le groupe d'étude du CEAB destiné aux agents de l'OEB, ce soutien a été élargi en 2024 au moyen de sessions de préparation à l'examen avec tuteurs. Parallèlement à la formation officielle et à la documentation autodidactique de l'Académie européenne des brevets, un réseau CEAB interne a été créé en vue de renforcer la préparation à l'examen, d'encourager le partage de connaissances et de promouvoir un environnement favorable à l'apprentissage. Douze agents de l'OEB ont réussi l'examen du CEAB en 2024, dont onze avaient participé au groupe d'étude.
- **Programme de développement des jeunes professionnels** : le nouveau programme de développement sur mesure des jeunes professionnels constitue désormais un parcours de formation dynamique et structuré sur trois ans qui met en balance les compétences techniques, opérationnelles et de développement personnel. À la suite de la réduction des formations obligatoires et du renforcement de la flexibilité, les jeunes professionnels définissent désormais eux-mêmes, à leur rythme, leur formation au moyen de cours spécialisés. Ils peuvent également être détachés auprès d'un office national des brevets ou d'un centre PATLIB au cours de la troisième année. Tout cela garantit la pertinence de cette formation au vu de l'évolution des besoins opérationnels, ainsi que les perspectives de carrière à long terme, tant au sein de l'Office qu'en dehors.

- **Renforcement de la formation à l'intention des candidats dans les "pipelines" :** depuis le deuxième trimestre 2024, des formations élargies relatives à la propriété intellectuelle ainsi que des formations linguistiques dans les trois langues officielles de l'OEB sont dispensées aux candidats à un emploi placés dans nos pipelines de recrutement afin de mieux les préparer à leur éventuel futur rôle au sein de l'Office.
- **Révision du système de récompenses :** la reconnaissance des résultats obtenus est inhérente au développement de carrière au sein de l'Office. Elle contribue également au caractère durable de l'engagement du personnel. Le système de récompenses a été révisé en 2024 en vue de garantir que cette reconnaissance soit plus rapide et plus clairement définie. Le régime révisé permet aux agents de faire reconnaître leur contribution à trois reprises chaque année, les récompenses étant accordées promptement à la suite d'un entretien portant sur les performances, ce sans augmentation globale du budget des récompenses.

Figure 3 – La formation en chiffres



Source : OEB

Soutenir la mobilité et la flexibilité

Le soutien à la mobilité et à la flexibilité est demeuré au cœur des préoccupations en 2024. L'OEB a continué de déployer des efforts en vue d'offrir à son personnel des possibilités d'évolution professionnelle tout en veillant à ce que les compétences et aptitudes correspondent à ses besoins en tant qu'organisation. Alors que la technologie ne cesse de modifier la manière dont nous travaillons, nous devons être capables de nous adapter afin d'exploiter au mieux son potentiel. Les modalités flexibles de travail dans le cadre de nos

nouveaux modes de travail ont contribué à préserver l'engagement et la capacité d'adaptation de notre main-d'œuvre.

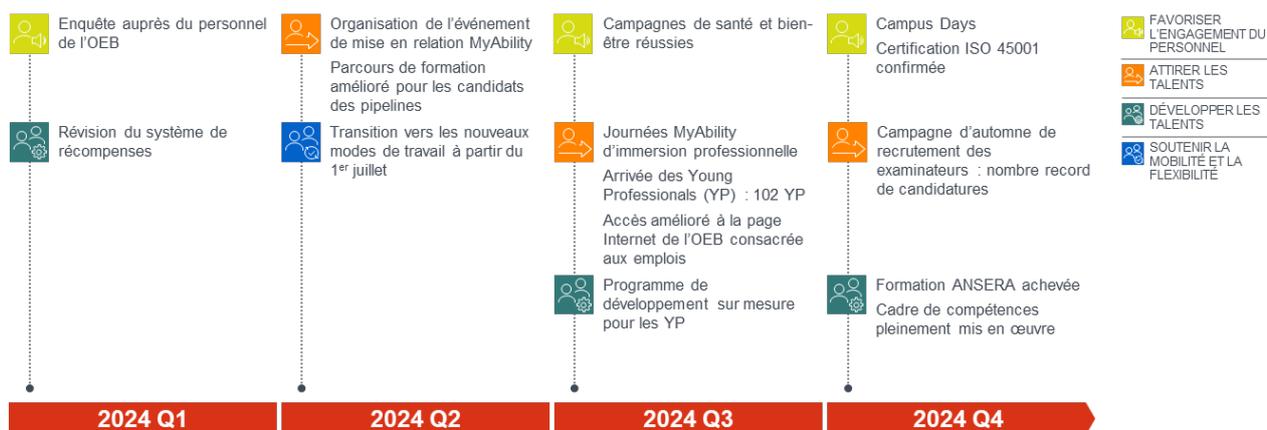
Les efforts que nous ne cessons de déployer en vue de soutenir la mobilité professionnelle nous permettent d'offrir à nos agents d'amples possibilités d'évolution au sein de l'organisation. Les initiatives visant l'examen de certains postes et le renforcement des compétences dans ceux-ci, en particulier en ce qui concerne les agents des formalités, ont été essentielles dans l'équilibrage des ressources et dans la prise en considération des exigences futures. L'Office entend, pour subvenir à ses besoins, continuer de donner la priorité à la main-d'œuvre interne plutôt qu'à une main-d'œuvre externe, et en tire des effets positifs sur l'engagement du personnel et sur la pérennité financière.

- **Mobilité interne** : en 2024, grâce aux initiatives en matière de perfectionnement professionnel et de reconversion professionnelle, 28 agents ont pu accéder à un poste supérieur, tandis que 33 agents ont accédé à de nouveaux postes de même niveau et que 6 jeunes professionnels ont été recrutés en tant qu'agents contractuels. Par ailleurs, 171 changements de poste internes, complets ou partiels, ont été effectués en 2024, aux fins d'un équilibrage dynamique de la charge de travail et des capacités.⁴
- **Présence des femmes à des postes de manager** : l'Office est déterminé à ce que davantage de femmes assument des postes de management. En 2024, 32 % des candidats internes à des postes de manager étaient des femmes, et 33 % des postes de manager pourvus en interne sont allés à des femmes. Fin 2024, 28 % des managers de l'OEB étaient des femmes. En janvier 2025, 40 % des cadres supérieurs⁵ étaient des femmes.
- **Modalités flexibles de travail** : la version révisée du règlement relatif aux nouveaux modes de travail a reçu l'avis favorable du Conseil d'administration en juin 2024, et elle est ensuite entrée en vigueur. Les modalités telles que révisées conservent l'essentiel de la politique relative au télétravail établie au cours de la phase pilote lancée durant la pandémie de COVID-19. Les modifications concernaient la présence sur site en cas d'absence ou durant les déplacements professionnels, ainsi que l'introduction d'un mécanisme d'examen régulier. Ce régime est très employé (98 % de nos agents ont recouru aux modalités flexibles de travail en 2024) et a été favorablement accueilli par le personnel. L'enquête menée auprès du personnel la plus récente, par exemple, montre que l'engagement a augmenté de 11 % depuis l'introduction des nouveaux modes de travail et que cet engagement est plus élevé chez les agents qui tirent parti de la flexibilité offerte.

⁴ Certains agents ont changé de poste à plusieurs reprises au cours de l'année 2024.

⁵ Directeurs principaux.

Figure 4 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Les personnes



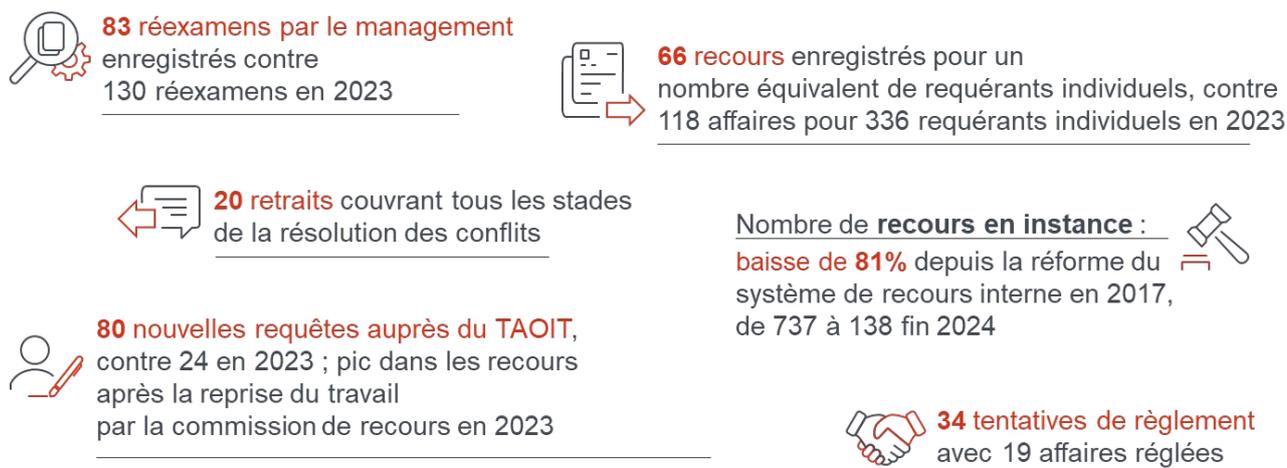
Source : OEB

Encourager le dialogue social

En 2024, l'OEB a continué de consolider le dialogue social sur un éventail de sujets inscrits à l'agenda social 2024. Le Comité consultatif général (CCG) s'est réuni à sept reprises, et le comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail (COHSEC) à quatre reprises. Par ailleurs, les groupes techniques et de travail ont rencontré les représentants du personnel à 32 reprises afin d'approfondir les consultations en amont de la présentation des questions au CCG. Cette démarche souligne la détermination de l'OEB à préserver un esprit constructif et à garantir un niveau approprié de consultation. Cela a contribué aux progrès constatés sur plus de 29 sujets, y compris le renforcement de la diversité et de l'inclusion par la mise en œuvre d'un langage neutre du point de vue du genre dans notre statut, l'évaluation du projet pilote des nouveaux modes de travail et l'introduction du nouveau référentiel de compétences.

L'OEB a également continué de déployer des efforts en matière de règlement des conflits. Dans ce domaine, les résultats ont été positifs en 2024, avec une diminution de 36 % par rapport à 2023 des dépôts de dossiers de réexamen par le management, et une baisse de 44 % des recours internes (qui représente une baisse de 80 % du nombre de requérants individuels). Le nombre de requêtes déposées auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail a certes augmenté en 2024, mais ce pic est la conséquence des dossiers de recours interne en attente l'année précédente auprès de la commission de recours. En parallèle, les efforts déployés en matière de désescalade ont produit des résultats positifs : des propositions de règlement à l'amiable ont été formulées dans 34 dossiers, et un tel règlement a été obtenu dans 19 d'entre eux (56 %). Par ailleurs, les requêtes ont été retirées dans 20 dossiers couvrant l'ensemble des stades du règlement des conflits.

Figure 5– Règlement des conflits



Source : OEB

Gérer nos lieux de travail

Notre détermination sans faille à fournir des produits et services de haute qualité aux utilisateurs, à garantir les normes les plus élevées de santé et de sécurité à l'intention de nos agents et des parties prenantes ainsi qu'à protéger les données et informations qui nous sont confiées a été confirmée par le résultat positif de l'audit ISO externe, qui a validé nos certifications en 2024. Par ailleurs, la transparence de nos rapports annuels d'entreprise, préparés conformément aux normes universelles de la Global Reporting Initiative (GRI), a été renforcée par l'ajout d'un index de contenu GRI plus complet.

Le Bureau de la protection des données a pris en 2024 plusieurs initiatives visant à intégrer davantage les principes de protection des données aux opérations de l'Office. Le Bureau a apporté son soutien aux services opérationnels de l'Office en matière de détection précoce des risques liés à la protection des données, dans l'objectif d'atténuer ces risques et de préserver les droits et libertés des personnes concernées. Parmi les mesures concrètes qui ont été prises figurent l'amélioration de la méthode d'évaluation des violations de données à caractère personnel, la révision des instruments d'évaluation des risques liés à la protection des données et la contribution à un mécanisme indépendant de contrôle à l'intention des chambres de recours de l'OEB, mécanisme adopté par le Conseil d'administration au mois de décembre. De surcroît, le Bureau a appuyé l'intégration de l'intelligence artificielle aux opérations de l'OEB, par exemple en élaborant des critères de recensement des systèmes à intelligence artificielle dont l'usage présente des risques élevés, et en dispensant des formations concernant la protection des données et l'intelligence artificielle.

Le Bureau a également collaboré avec la Commission européenne à la reconnaissance formelle du cadre de protection des données de l'OEB, contribuant ainsi à la prise d'une

décision d'adéquation en 2025 qui facilitera la coopération et les échanges de données avec les États membres de l'Union, en particulier dans le cadre de projets de coopération dans le domaine informatique. Par ailleurs, le Bureau a collaboré avec diverses organisations internationales aux fins du partage de connaissances et des meilleures pratiques en matière de protection des données.

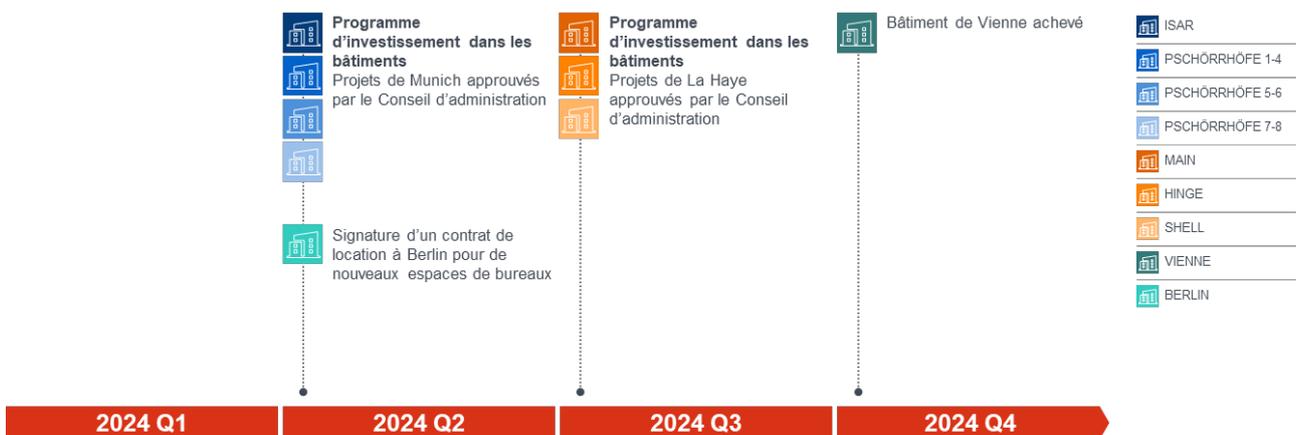
Créer un *lieu de travail* authentique stimulant

Conformément au Plan stratégique 2028, l'OEB vise à ce que ses bâtiments jouent un rôle de lieu de travail physique capable de soutenir une communauté de professionnels motivés. Grâce à une gestion efficace et responsable de nos bâtiments, leur consommation énergétique a diminué de 14 % en comparaison de 2023. Notre empreinte carbone a été réduite à 3 032 t de CO₂e (-29 % par rapport à 2023), ce qui nous rapproche de la neutralité carbone d'ici 2030, principal indicateur clé de performance de notre organisation. Plusieurs jalons ont été franchis au cours de l'année 2024, à savoir l'achèvement de la rénovation du bâtiment de l'OEB à Vienne, la location d'un nouvel espace de bureaux à l'intention de notre personnel berlinois et l'approbation par le Conseil d'administration du Programme d'investissement dans les bâtiments (BIP) pour la période 2024-2028, qui couvre les sites de Munich et de La Haye.

- **Vienne** : à Vienne, la rénovation complète du bâtiment a été terminée dans le respect des délais et du budget. Un montant de 1,5 million d'euros, sur les 51,7 millions d'euros du budget initial, est demeuré inutilisé. Cet achèvement dans les délais a permis au personnel de l'OEB de réintégrer le bâtiment en novembre 2024, antérieurement à l'échéance prévue, à savoir décembre 2024. Le bâtiment rénové propose un environnement de travail moderne et durable offrant davantage de lumière naturelle et un agencement interne flexible favorable à la fois à la collaboration et à la concentration. Il obtenu la notation "Excellent" dans le cadre de la certification des bâtiments durables de la BREEAM et sera neutre du point de vue du carbone sur l'ensemble de sa durée de vie grâce à la compensation des émissions de CO₂ issues de sa construction par la production d'une quantité d'énergie verte supérieure à la quantité qu'il consomme.
- **Berlin** : en 2024, l'OEB s'est efforcé de trouver à Berlin un nouveau bâtiment répondant à ses exigences en matière de modernité et de durabilité du lieu de travail. En mars, l'OEB a présenté au Conseil d'administration sa proposition de location, au centre de la ville, sur l'Alexanderplatz, du bâtiment C1, un bien en cours de construction répondant en intégralité à ces critères, et le contrat de bail a été signé en juin après approbation par la Commission du budget et des finances. L'emménagement dans une nouvelle agence de l'OEB à Berlin s'est accompagné de la signature avec l'Allemagne, en novembre 2024, d'un nouvel accord de siège simplifié et optimisé. Le bâtiment a été achevé dans les délais, ce qui a permis au personnel de l'intégrer à la date prévue, début mars 2025.

- BIP (2024-2028)** : le Conseil d'administration a, en 2024, approuvé les projets figurant dans le Programme d'investissement dans les bâtiments pour la période 2024-2028. Ce programme vise à moderniser le portefeuille immobilier de l'OEB par l'application de quatre principes fondamentaux : préserver la santé et la sécurité ; contribuer à la pérennité environnementale en réduisant la consommation d'énergie et en contribuant ainsi à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2030 ; favoriser l'engagement durable du personnel grâce à des espaces de travail modernes qui privilégient le bien-être ainsi que la collaboration et conviennent aux nouveaux modes de travail ; préserver la valeur de notre patrimoine et contribuer à la pérennité financière, y compris par un usage responsable de l'espace de bureaux. Nous avons entamé en 2024 la phase de planification et de conception de nos projets concernant les bâtiments Isar et PschorrHöfe de Munich et les bâtiments de La-Haye.

Figure 6 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Programme d'investissement dans les bâtiments



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 1

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024	Objectif 2028
Engagement du personnel	73 %	75 %
Sentiment d'appartenance	82 %	85 %
Diversité des genres	35,3 %	40 %
Femmes parmi les managers	28 %	40 %
Diversité géographique	35 pays de la CBE	39
Cycle de recrutement	4 mois	≤ 4 mois
Incidence de la formation	54 %	75 %
Pérennité environnementale	3 032 t de CO ₂ e	≤ 1 000 t de CO ₂ e
Création de valeur	-14,1 %	≤ -25,6 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

En 2024, les indicateurs clés de performance relevant du levier 1 ont connu une progression satisfaisante au regard des objectifs à long terme ambitieux du Plan stratégique 2028.

Les résultats de l'enquête 2024 relative à l'engagement du personnel ont permis de constater des progrès notables en matière d'engagement des agents, et l'indicateur associé s'est rapproché de l'objectif du Plan stratégique 2028. Les agents ont également, dans 82 % des cas, répondu positivement à la question relative aux sentiments d'utilité, d'appartenance et de conformité. Les enseignements tirés de l'enquête ont permis l'élaboration, dans de nombreux domaines, de mesures concrètes axées principalement sur la manière dont s'établissent les liens entre les agents ainsi qu'entre les agents et l'Office.

Les indicateurs clés de performance liés à la diversité de genre sont demeurés stables au cours de l'année. L'analyse approfondie des données pointe l'existence au sein de l'organisation de variations importantes entre les examinateurs et les agents occupant d'autres postes du fait de la disponibilité des compétences dans des domaines techniques spécifiques et du déséquilibre hommes-femmes parmi les candidats STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), ainsi qu'entre les différents niveaux de management. En vue de traiter ces questions, l'OEB accroîtra le niveau de détail des indicateurs clés de performance, afin de présenter les groupes séparément, et introduira de nouveaux indicateurs permettant de suivre le recrutement des examinateurs et la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs. Sur cette dernière question, les femmes comptaient pour 40 % des cadres supérieurs en janvier 2025.

Les trente-cinq États parties à la Convention sur le brevet européen représentés parmi le personnel de l'OEB témoignent de la stabilité du niveau de diversité géographique, mais l'OEB continue d'œuvrer à l'accroissement du nombre de pays représentés.

L'indicateur clé de performance relatif au cycle de recrutement des examinateurs a respecté le délai de quatre mois jusqu'à l'embauche visé, délai qui permet à l'Office de réagir rapidement à l'évolution de ses besoins de capacité et de sa charge de travail.

Le développement des compétences de nos agents figure parmi nos principales priorités, et nous avons commencé, en 2024, à suivre les effets des activités de formation et de développement au moyen d'une enquête structurée. Dans 54 % des cas, les agents ont estimé que la formation reçue avait renforcé leur capacité à accomplir leur travail. Sur la base des commentaires reçus, des activités ont été mises en œuvre en vue d'adapter encore davantage les possibilités de développement et de renforcer et faciliter le recours aux formations proposées.

Avec un total de 3 032 t de CO₂e, les émissions de CO₂ issues des opérations ont diminué de 29 % par rapport à l'année précédente, et l'indicateur clé de performance relatif à la pérennité environnementale s'est rapproché de son objectif suprême fixé par le Plan stratégique 2028. Le rapport environnemental 2024 comporte davantage d'informations concernant les activités et les performances en matière d'environnement.

Nos engagements en matière de pérennité se reflètent également dans la réduction des coûts d'exploitation de nos bâtiments de Munich et de La Haye, telle que mesurée par l'indicateur libellé "Création de valeur". Fin 2024, cet indicateur affichait une baisse de 14,1 % en comparaison des coûts de base calculés en 2022.

2. Levier 2 – Les technologies

Conformément au Plan stratégique 2028, nous sommes déterminés à nous appuyer sur la technologie pour renforcer l'efficacité, la qualité et la pérennité. Le cours de notre transformation numérique a été marqué, en 2024, par des avancées substantielles dans divers domaines.

Tout au long de l'année, nous avons axé nos travaux sur la simplification et l'automatisation des processus, sur la réduction des dépendances vis-à-vis d'anciens systèmes obsolètes, sur l'intégration de technologies sécurisées s'appuyant sur le nuage informatique et sur un niveau élevé de disponibilité des systèmes informatiques.

Pipeline de la procédure de délivrance de brevets

Le pipeline de la procédure de délivrance de brevets vise à consolider cette procédure en vue de mettre à disposition des utilisateurs des produits et services de haute qualité avec davantage d'efficacité.

- **Achèvement de la numérisation des actions des examinateurs et automatisation des tâches des agents des formalités** : nous avons franchi une étape en parvenant à la numérisation intégrale des actions des examinateurs au moyen d'une gestion numérique des documents. Nous avons également fait progresser la numérisation de l'administration des brevets et renforcé l'efficacité en remplaçant des processus manuels par des traitements automatisés. Ainsi, par exemple, l'envoi des notifications constatant la perte d'un droit a été, selon la complexité de la notification, automatisé ou semi-automatisé, et le traitement des dites notifications est assuré sans intervention humaine dans la majorité des cas (environ 50 000 par an).
- **Modernisation des services de publication** : nous avons internalisé et rénové le Serveur de publication européen⁶ ainsi que les services Linked Open EP Data⁷. Nous ne sommes donc plus dépendants de prestataires externes et économisons 320 000 euros par an du fait de la résiliation du contrat. Cette internalisation nous permet également de veiller à ce que ces deux services opèrent durablement dans le respect des normes les plus élevées et à ce que leur développement obéisse aux besoins variables des utilisateurs.
- **Lancement du service Legal Interactive Platform (LIP)** : le LIP, lancé en mai 2024, est un outil à intelligence artificielle qui répond aux demandes de renseignements des utilisateurs concernant le système du brevet européen. Il est

⁶ Le Serveur de publication européen constitue la source officielle de l'ensemble des demandes et fascicules de brevet publiés par l'OEB. Par ailleurs, le Serveur donne accès, gratuitement et en ligne, à tous ces documents à des fins de recherche, de traduction et de téléchargement instantané.

⁷ Le service Linked Open EP Data (données liées ouvertes EP) permet de combiner des jeux de données liés à des demandes de brevet ainsi qu'à des brevets délivrés à d'autres ressources, telles que des données d'entreprise, sous des formes variées, y compris sous la forme d'une présentation sur des pages web.

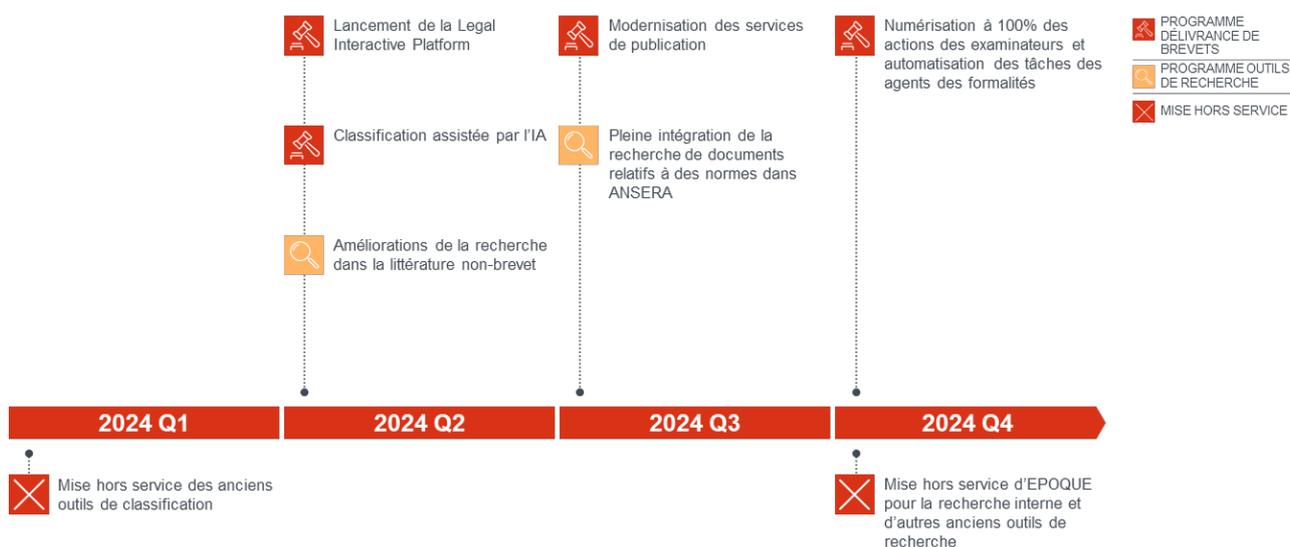
facile d'utilisation, présente rapidement et sous une forme structurée les résultats de recherche accompagnés de résumés et de liens renvoyant aux textes juridiques, et peut produire des résumés de la jurisprudence des chambres de recours. La qualité des informations fournies et son utilité au quotidien ont permis à cet outil de s'imposer au sein de l'Office dès avant la fin de l'année. En ce qui concerne les parties prenantes externes, le LIP est entré en phase pilote à l'intention d'un office national des brevets et d'utilisateurs pilotes de MyEPO.

- **Classification assistée par intelligence artificielle** : à la suite du succès de la préclassification et de reclassification par intelligence artificielle, nous avons introduit en 2024 une classification assistée par intelligence artificielle dans la majorité des domaines techniques. Hormis la réduction des tâches manuelles et les gains d'efficacité, nous avons constaté des avantages du point de vue de l'exactitude et de la cohérence, facteurs qui, en fin d'analyse, contribuent à la qualité.
- **Retrait du service d'anciens outils de classification** : les projets entrepris dans le cadre du Plan stratégique 2023 ont conduit au développement d'un nouveau service de classification intégré à l'environnement de recherche d'ANSERA et couvrant un éventail complet de tâches de classification. Cela a permis de retirer du service les anciens outils⁸ et ainsi d'optimiser le jeu d'outils à la disposition des examinateurs.
- **Amélioration des recherches de littérature non-brevet** : l'introduction de l'assistant de recherche sur le web a permis d'étendre les recherches au-delà du fonds de littérature non-brevet ANSERA interne et de donner accès à des milliards de documents issus des plus grands éditeurs scientifiques et universitaires. Ce renforcement de l'accès à l'état de la technique contribue, au final, à la qualité des recherches.
- **Intégration complète à ANSERA des recherches de documents concernant les normes** : l'importance des normes en tant qu'état de la technique est reconnue, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et l'OEB a rassemblé un fonds exhaustif de normes qui comprend désormais des millions de documents. Grâce à l'intégration complète des recherches de normes, les examinateurs peuvent exploiter cette masse d'informations entièrement dans ANSERA et bénéficier ainsi de données de qualité et de pratiques de recherche modernes.
- **Retrait du service d'EPOQUE pour les recherches internes et d'autres anciens outils de recherche** : ces mesures ont permis de retirer du service d'anciennes applications auparavant employées dans les recherches de littérature non-brevet et de documents concernant des normes. ANSERA s'est vu attribuer toutes les bases de données plein texte d'EPOQUE ainsi que d'autres fonctions spécifiques de recherche, et le visionneur d'ANSERA offre un niveau

⁸ Doctool, Clip-on, Classtool, +Cla et REPA.

d'ergonomie et de performance supérieur à celui de l'ancien visionneur. Toutes ces mesures nous ont permis de retirer EPOQUE du service pour les recherches internes à la fin de l'année 2024.

Figure 7 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Procédure de délivrance de brevets



Source : OEB

Pipeline des activités générales

Le pipeline des activités générales a pour but de moderniser et de simplifier les systèmes prenant en charge nos fonctions générales et de veiller à ce que nos systèmes informatiques internes et externes s'appuient sur une infrastructure résiliente et sécurisée.

En 2024, nous avons employé la technologie à des fins de renforcement des performances et de l'efficacité de notre **fonction RH** au moyen des mesures suivantes :

- **Outil de déclaration de conflit d'intérêts** : un point de contact unique a été créé pour permettre aux agents de déclarer des conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et de demander que des activités accessoires soient autorisées. Il en a résulté une simplification et une plus grande transparence du processus de gestion des conflits d'intérêts qui contribuent à l'intégrité, à l'objectivité et à l'impartialité des agents et de l'Office.
- **Outil de suivi du développement des compétences linguistiques** : de nouvelles fonctions ont été introduites en vue d'aider les supérieurs hiérarchiques dans le cadre du suivi, au cours des cinq ou dix premières années d'activité, de la formation linguistique des agents dont le recrutement était assorti d'exigences linguistiques. Ce nouvel outil garantit la transparence en offrant un accès aisé à des informations actualisées.

- **Actualisation d'outils aux fins de l'affinement de la politique relative au télétravail** : s'appuyant sur les enseignements et sur les résultats du projet pilote de deux ans concernant les nouveaux modes de travail, l'Office a mis en œuvre la politique relative au télétravail approuvée par le Conseil d'administration en juin 2024. Nos outils ont été actualisés en vue de favoriser l'efficacité de la planification et de la coordination entre collègues et entre managers au moyen de tableaux d'informations, au bénéfice du caractère collaboratif de l'environnement de travail. D'autres perfectionnements permettent aux agents de gérer leur méthode de travail, y compris l'intégration de la réservation des postes de travail et les rappels automatisés concernant le respect des quotas applicables.

En ce qui concerne **les finances et les achats**, nous avons également introduit de nouveaux moyens destinés à renforcer l'efficacité de ces fonctions grâce à des technologies modernes :

- **Mise en œuvre intégrale de la budgétisation par activité** : après son introduction en 2023, nous avons appliqué le modèle de budgétisation par activité à nos systèmes de finances et d'achats, au bénéfice de la transparence et de l'efficacité dans le domaine financier. Des processus ont été ajustés concernant la déclaration par les unités opérationnelles des dépenses par activité, la comparaison de ces dépenses au budget et l'optimisation des procédures d'approbation. Nous avons également créé de nouveaux tableaux de bord de suivi des dépenses qui permettent à l'ensemble des unités de déclarer et de suivre de manière cohérente l'utilisation qu'elles font du budget.
- **Mise en service du nouvel outil d'achat dans tous les services** : le nouvel outil d'achats a été mis à la disposition de tous les services de l'OEB participant aux achats. Celui-ci renforce l'efficacité ainsi que la transparence et réduit les tâches manuelles. Cet outil centralise les données concernant les fournisseurs, les contrats et les demandes d'achat, accepte les signatures électroniques et simplifie le travail des fournisseurs grâce à un portail spécifique. Il garantit également une intégration harmonieuse des données aux systèmes financiers, ce qui réduit les erreurs au minimum.
- **Nouvelle solution de facturation électronique** : nous avons lancé à la fin de l'année une nouvelle solution de facturation électronique qui nous permet de remplir nos obligations légales tout en renforçant l'efficacité de nos processus de facturation.

En outre, un certain nombre d'améliorations ont bénéficié à **toutes les fonctions de l'organisation** :

- **Mise en œuvre de la politique de conservation dans notre système de gestion des documents** : en vue de garantir la sécurité administrative et de

soutenir la pérennité à long terme, l'Office est déterminé à promouvoir une gestion fiable des documents. La nouvelle politique de conservation, essentielle à notre transformation numérique et aux efforts déployés en vue de réduire l'utilisation du papier, offre un cadre exhaustif à cette fin. Cette politique a été mise en œuvre sur la nouvelle plateforme de gestion des documents, et le premier examen a résulté en la suppression de 77 000 documents administratifs obsolètes dont la période de conservation avait expiré.

- **Expansion du portail de requêtes de service de l'OEB** : initialement prévue à la seule fin du traitement des requêtes liées à l'informatique, cette plateforme couvre désormais des services supplémentaires tels que les requêtes RH, la gestion des locaux et les services liés à la sécurité. L'ancien système de traitement des requêtes RH a par conséquent été supprimé.
- **Évaluation de MS Copilot** : conformément à notre démarche de prudence dans l'adoption des technologies les plus récentes, nous avons mené une étude pilote de cas spécifiques et contrôlés d'usage de MS Copilot, un assistant à intelligence artificielle favorisant la productivité et l'optimisation des tâches dans les applications Microsoft 365. Les résultats positifs nous ont conduit à rechercher les domaines dans lesquels l'usage de MS Copilot bénéficierait le plus à notre organisation.
- **Retrait du service de l'ancienne plateforme d'analyse de données** : la nouvelle plateforme libre d'analyse de données a été introduite en 2021. Au terme d'une migration graduelle de nos services de données, celle-ci est devenue l'outil de référence des analystes dans l'ensemble de l'Office. L'achèvement de la transition vers la nouvelle plateforme en 2024 nous a permis de mettre fin au contrat externe relatif à l'ancienne plateforme, pour une économie de 590 000 euros par an.

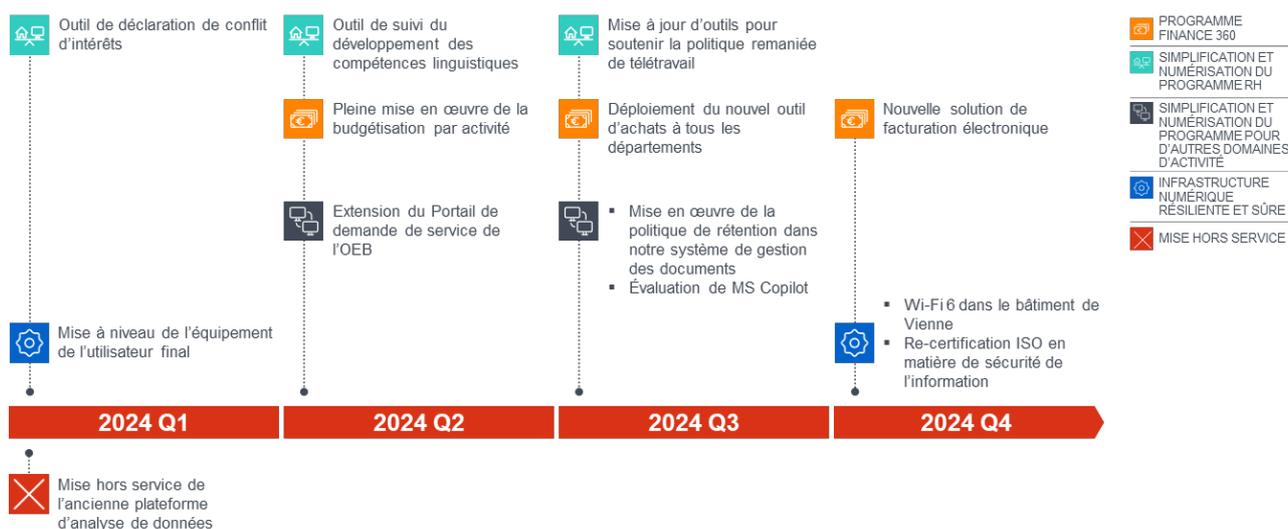
Enfin, un certain nombre d'initiatives nous permettront de poursuivre la modernisation de notre **environnement informatique** en contribuant à la simplification et à la pérennisation de la fonction informatique, aux fins de la disponibilité des systèmes et de la sécurité de l'environnement numérique de l'Office :

- **Mises à niveau d'équipements destinés aux utilisateurs finaux** : en vue d'améliorer notre environnement de travail, nous avons installé 1 600 nouveaux moniteurs et d'autres types d'équipement sur l'ensemble des sites, aux fins de l'optimisation et de la modernisation de l'espace de travail. Ces équipements correspondent aux équipements employés dans le cadre du télétravail afin de faciliter la transition entre le domicile et le bureau. Par ailleurs, 3 000 agents ont été dotés de nouveaux ordinateurs portables équipés des technologies les plus récentes en vue de renforcer la collaboration, les performances et l'ergonomie.
- **Wi-Fi 6 dans l'agence de Vienne** : notre bâtiment rénové de Vienne garantit des niveaux supérieurs de vitesse de transfert de données, de capacité, de

rendement énergétique et de performance dans des environnements auxquels de nombreux appareils sont connectés.

- **Renouvellement de la certification ISO en matière de sécurité de l'information** : l'audit ISO 2024 a confirmé notre certification en matière de gestion de la sécurité de l'information ainsi que la réussite de la transition de notre cadre vers la nouvelle version 2022 de la norme ISO27001, en reconnaissance des efforts que nous déployons en vue de garantir les normes les plus élevées en matière de gestion de la sécurité de l'information.

Figure 8 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Activités générales



Source : OEB

Pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs

Le pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs vise à renforcer la qualité et la transparence par la mise à disposition de services en ligne intuitifs qui répondent aux divers besoins des utilisateurs. Nous fournissons également des moyens supplémentaires aux utilisateurs en élargissant la gamme de fonctions en libre-service.

- **Mise en service complète des fonctions MyEPO de la phase pilote 4** : la version des services MyEPO mise en service en avril 2024 élargit l'éventail des requêtes que les utilisateurs peuvent déposer et des réponses qu'ils peuvent recevoir, et offrent de nouvelles options en matière d'administration, nous rapprochant ainsi de la numérisation complète de la procédure de délivrance de brevets. Les utilisateurs peuvent désormais déposer des modifications de demandes internationales, demander gratuitement des copies certifiées conformes de documents, gérer des licences et inscrire des transferts de droit au registre. Par ailleurs, les utilisateurs peuvent envoyer des requêtes groupées et ouvrir n'importe quelle demande de brevet publique.

- **Mise en service complète des fonctions MyEPO de la phase pilote 5** : la version des services MyEPO mise en service en novembre a élargi les flux de travaux en proposant une fonction de sauvegarde de projets. La procédure de demande de remboursement a été simplifiée et elle est désormais entièrement numérique, ce qui élimine la nécessité d'envoyer des codes de remboursement et des codes PIN par courrier. La conception de MyEPO et ses fonctions d'autonomisation de l'utilisateur ont par ailleurs été améliorées, y compris par l'individualisation des droits d'accès. En concertation avec les groupes d'utilisateurs, nous œuvrons à une refonte de la page d'accueil de MyEPO et des pages suivantes, qui seront mises en service en 2025.
- **Interfaces de programmation d'application interentreprises** : considérant que de nombreuses sociétés disposent de leurs propres systèmes de gestion de la propriété intellectuelle, nous avons entamé le développement d'interfaces techniques interentreprises (interfaces de programmation d'application, ou API) fluidifiant l'échange de données entre les services MyEPO et divers systèmes de propriété intellectuelle. En 2024, nous avons mis en service deux nouvelles API, l'une permettant la récupération et la mise à jour du contenu et des informations de la Mailbox, et l'autre concernant le dépôt en ligne.
- **Fin de la réception des télécopies** : l'OEB a cessé d'accepter les documents envoyés par télécopie le 1^{er} juillet. Après avoir cessé d'envoyer des télécopies en mars 2023, nous avons ainsi mis fin à l'intégralité des services de télécopie dans le cadre des procédures EP, PCT et de brevet unitaire. Ceux-ci sont remplacés par le service web de dépôt en ligne 2.0 et, en cas d'urgence, par le Contingency Upload Service disponible sur notre site web.
- **Suppression des anciens services Mailbox, MyFiles et Admin** : l'ancienne Mailbox a été supprimée et remplacée par MyEPO Mailbox, service offrant une multitude de fonctions dont ne disposait pas l'ancien système et qui est régulièrement enrichi. Les services MyFiles et Administration ont été remplacés par les fonctions de MyEPO Portfolio, qui facilitent l'accès aux dossiers et leur administration.
- **Suppression des cartes à puce** : conformément à notre ambition de proposer des services en ligne sécurisés et de haute qualité, nous avons introduit l'authentification à deux facteurs⁹ dans le cadre de l'accès des utilisateurs externes à MyEPO. Cela a permis l'élimination graduelle des cartes à puce précédemment employées comme moyen d'authentification. Ces cartes ont été définitivement mises hors service le 31 décembre 2024. La suppression des cartes à puce n'offre pas seulement aux utilisateurs des moyens d'authentification plus sûrs et plus pratiques, elle entraîne également une économie de 660 000 euros par an.

⁹ Le processus de connexion avec authentification à deux facteurs comporte, hormis le nom d'utilisateur et le mot de passe, une couche supplémentaire de sécurité pour laquelle les utilisateurs de MyEPO ont le choix entre téléphone, courrier électronique, Google Authenticator et Okta Verify.

- **Mise hors service du dépôt par formulaire en ligne** : le service de dépôt de documents par formulaire en ligne a été supprimé afin de regrouper nos outils de dépôt autour du dépôt en ligne 2.0 et de simplifier notre infrastructure informatique.

Figure 9 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Engagement en ligne des utilisateurs



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 2

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024		Objectif 2028
Disponibilité du système informatique (interne)	99,7 %	✓	99 %*
Disponibilité du système informatique (externe)	99,9 %	✓	99 %*
Processus généraux numérisés	78,8 %	○	90 %
Processus numérisés de la procédure de délivrance de brevets	100 %	✓	99,5 %
Exploitation de l'IA	46,7 %	○	90 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint ; * = objectif de 2024

Les indicateurs clés de performance relevant du levier 2 ont connu une progression substantielle en 2024 : trois d'entre eux sur cinq ont d'ores et déjà atteint les objectifs à long terme du Plan stratégique 2028.

Grâce à des investissements continus dans des outils de pointe, à la mise hors service d'anciens outils et à une gestion diligente des problèmes, les indicateurs relatifs à la disponibilité des systèmes informatiques internes et externes sont, en 2024, constamment demeurés au-dessus des niveaux prévus. Les objectifs pour 2025 seront donc relevés afin qu'ils demeurent ambitieux.

Les progrès effectués en matière de transformation et de simplification de nos processus, présentés ci-dessus, se reflètent également dans les indicateurs clés de performance concernés. Après la numérisation complète des processus de la procédure de délivrance de brevets, notre attention se portera sur la numérisation des processus d'administration des brevets, pour laquelle un nouvel indicateur clé de performance sera introduit en 2025.

En ce qui concerne les activités générales, l'indicateur clé de performance progresse de manière satisfaisante. Il permettra de poursuivre l'évaluation du niveau de numérisation des processus, non seulement dans les services des ressources humaines et des finances, mais également dans l'administration générale et dans d'autres services généraux.

En janvier, 15 % des tâches de classification n'ont exigé aucune classification intellectuelle humaine. L'ensemble des efforts déployés en vue de garantir la qualité, l'efficacité et l'exactitude de la classification assistée par intelligence artificielle ont porté la valeur de l'indicateur clé de performance libellé "Exploitation de l'IA" à 46,7 % à la fin de l'année. Cet indicateur est en bonne voie d'atteindre l'objectif pour 2028, fixé à 90 %.

3. Levier 3 – Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais

Qualité à la source

Dans sa quête de qualité, l'OEB partage tant le cheminement que les responsabilités avec les utilisateurs. Les demandeurs et leurs mandataires jouent un rôle important dans le maintien de la qualité tout au long de la procédure de délivrance de brevets, ce dès les premières étapes. Par les prérecherches et par le soin qu'ils apportent à la rédaction de demandes claires et définissant l'étendue de la protection de manière appropriée, ils peuvent appuyer la qualité, l'efficacité et la réduction des coûts.

L'OEB s'efforce de promouvoir la qualité à la source, y compris en œuvrant, conjointement avec l'epi, à la formation et à la qualification des conseils en propriété industrielle et des administrateurs de brevets dans le cadre de l'examen européen de qualification et du certificat européen d'administration des brevets, en développant des outils à l'intention des utilisateurs et en simplifiant la procédure de demande ainsi que l'utilisation des systèmes. L'OEB répond également aux propositions formulées par les utilisateurs en vue de parvenir à des solutions communes sur certains sujets : la clarté a par exemple fait l'objet de discussions approfondies en 2024.

Commission de simplification de la procédure de délivrance de brevets

La commission de simplification de la procédure de délivrance de brevets vise à faciliter la transformation numérique et ainsi à promouvoir la qualité et l'efficacité. L'OEB a, en étroite coopération avec les utilisateurs, poursuivi la simplification et la numérisation de la procédure de délivrance de brevets au moyen d'une mise en œuvre technique appuyée par des modifications apportées aux règles juridiques.

Nous avons mené à bien la première série de modifications juridiques destinées à soutenir la numérisation et la simplification de la procédure en novembre 2023. En 2024, l'OEB a mis en œuvre la deuxième série de modifications destinées à simplifier la procédure de délivrance de brevets et à l'adapter à l'ère numérique. Une troisième série de modifications juridiques s'appuyant sur les résultats obtenus jusqu'à présent est en cours d'élaboration.

Services numériques à la disposition des utilisateurs externes

En 2024, nous avons élargi le recours aux signatures électroniques, supprimé l'usage de la télécopie et exempté les avocats de l'obligation de déposer un pouvoir. Aux fins de l'élimination du papier dans la procédure de délivrance de brevets, nous avons abandonné les accusés de réception sur papier et cessé d'envoyer des copies sur papier des documents brevets cités dans les rapports de recherche et d'examen.

La fin de l'année 2024 a également vu le lancement d'un projet pilote d'accès des utilisateurs de MyEPO à la Legal Interactive Platform. D'autres décisions ont été prises et notifiées aux utilisateurs en 2024, par exemple le retrait du service de l'ancien logiciel de dépôt en ligne (eOLF) fin 2025. L'OEB a également annoncé avoir pour objectif stratégique d'éliminer entièrement le papier d'ici avril 2027.

Promotion de la collaboration dès le début de la procédure d'examen

L'OEB continue d'accompagner les utilisateurs dans la transition numérique, mais cette dernière ne recèle pas à elle seule tous les tenants et les aboutissants. Il nous faut également modifier nos méthodes de travail au sein cette procédure, en particulier en promouvant la collaboration entre le demandeur et la division d'examen dès les premières phases de la procédure d'examen.

En 2024, l'OEB a continué de promouvoir la fonction d'espace partagé de MyEPO auprès des divisions d'examen et des utilisateurs externes, dans le cadre par exemple de réunions avec les utilisateurs, de trois séminaires en ligne et de la Journée annuelle des utilisateurs.

Atelier concernant la clarté

La clarté est un sujet récurrent dans les réunions de l'OEB avec les utilisateurs et dans les commentaires qui sont transmis par divers canaux. Les difficultés liées à la clarté des brevets ont également été abordées par le groupe de travail du Comité consultatif permanent auprès de l'OEB sur la qualité (SACEPO WP/Q). Les assesseurs des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) ont recensé certaines de ces difficultés, par exemple l'évaluation du caractère ambigu ou clair de formulations employées dans un domaine d'activité particulier. L'OEB a donc, en novembre 2024, rassemblé 72 participants dans le cadre d'une réunion concernant la clarté.

Cette réunion a produit des recommandations destinées tant à l'OEB qu'aux demandeurs et à leurs mandataires. Nous mettrons en œuvre ces recommandations, qui figurent désormais dans notre Plan d'action pour la qualité 2025.

Pour les demandeurs et les mandataires :

- Recourir à des mandataires d'expérience et veiller à ce que les demandeurs non européens comprennent les exigences de la CBE
- Préparer des demandes de haute qualité employant une terminologie claire et cohérente et s'appuyant sur de solides données, ainsi que des solutions de repli en cas d'objection pour manque de clarté de certaines formulations
- Échanger activement avec les examinateurs sur les questions de clarté et répondre aux objections de manière appropriée

Pour l'OEB :

- Sensibiliser les demandeurs à l'importance de la clarté, y compris postérieurement à la délivrance et à l'égard des tiers
- Veiller au caractère cohérent et bien étayé des évaluations de la clarté et soulever les objections nécessaires à un stade précoce de la procédure, accompagnées si possible de propositions de solution
- Perfectionner les Directives, élaborer une méthode structurée concernant la clarté et renforcer la collaboration avec les demandeurs

Recyclage et formation

La notion d'amélioration continue est profondément ancrée au sein de l'OEB. Nous veillons à ce que les connaissances et les compétences techniques de nos agents hautement qualifiés suivent le rythme des évolutions de la technologie, du droit et des outils à notre disposition.

Les ambitions de l'OEB en matière de qualité se fondent sur le recrutement et la formation de personnes hautement compétentes et sur la garantie d'un développement professionnel constant au cours de leur carrière. En 2024, 111 nouveaux examinateurs ont rejoint notre académie des brevets destinée aux nouveaux venus pour un programme extensif mêlant formation théorique et pratique.

En 2024, nous avons dispensé plus de 50 000 heures de formation concernant la procédure de délivrance de brevets en vue de tenir nos examinateurs au fait des évolutions les plus récentes concernant nos domaines d'activité, nos outils, le droit des brevets et la jurisprudence. La formation technique a été axée sur des domaines en expansion rapide tels que les batteries. Les participants ont également tiré de riches enseignements de conférences, de salons professionnels et de cours dispensés par des industriels et par les chambres de recours. L'initiative de transfert continu des connaissances (CKT) de l'OEB favorise la collaboration et le partage des connaissances. Les "conseils du jour" (Tip of the day) constituent l'un des mécanismes permettant à nos agents de diffuser des informations utiles. En 2024, les agents ont enregistré 272 nouveaux conseils, contribuant ainsi à l'expansion d'une base de données interrogeable comportant actuellement plus de 5 000 conseils choisis. Les outils de la procédure de délivrance de brevets, tels qu'ANSERA et l'Interface de travail brevets, figurent parmi les principaux sujets des conseils publiés.

En 2024, nous avons organisé, au soutien de la gestion de la transformation et des évolutions numériques, plus de 250 événements entre pairs portant principalement sur ANSERA, sur l'Interface de travail brevets et sur l'assistant de recherche sur le web.

Les événements iLearn, qui visent à renforcer la cohérence de l'examen, ont attiré plus de 2 100 participants en 2024. Ces événements ont comporté des présentations concernant l'activité inventive, le brevetage de l'intelligence artificielle, les inventions mises en œuvre par ordinateur, les modifications et le caractère suffisant de l'exposé.

Nous avons incorporé les décisions de la juridiction unifiée du brevet aux rapports de jurisprudence destinés aux examinateurs afin de les tenir au fait de l'évolution du droit des brevets.

Classification précise et dans les délais de l'état de la technique

En 2024, nous avons révisé nos processus de classification afin de mieux tirer parti de l'assistance qu'offre l'intelligence artificielle. En nous appuyant sur la grande expérience de nos examinateurs et classificateurs, nous avons approfondi l'intégration de l'intelligence artificielle aux outils et aux flux de travaux afin de relever le défi que représente l'attribution de symboles de classification à un volume de documents en augmentation constante. L'efficace combinaison de l'intelligence artificielle et de l'expérience de nos classificateurs nous permet de veiller au respect des délais (quatre mois à compter de la publication) et à un niveau élevé d'exactitude (concernant au moins 95 % des documents) en matière de classification.

Hormis l'attribution de symboles à l'état de la technique et aux demandes, nous œuvrons également à optimiser notre système de classification coopérative des brevets en vue de renforcer la qualité et l'efficacité des recherches et de préparer ce système à une plus forte intégration de l'intelligence artificielle à l'avenir. Nous mettons régulièrement la classification coopérative des brevets en conformité avec la classification internationale des brevets, ce qui exige des modifications du système. Les évolutions récentes en matière d'intelligence artificielle aident les examinateurs à gérer ces projets complexes de reclassification.

Attribution du dossier adéquat à l'examineur et au service les plus qualifiés, au moment opportun

L'outil d'attribution numérique des dossiers est intégré à l'Interface de travail brevets. Il s'agit d'un système à intelligence artificielle entièrement numérique destiné à attribuer les tâches aux examinateurs et à favoriser la meilleure adéquation technique possible entre un dossier et les examinateurs de la division. Compte tenu de la complexité technique croissante des demandes (une demande couvre souvent plusieurs domaines technologiques), l'outil d'attribution numérique des dossiers nous aide à garantir la qualité en transmettant, au bon moment, le bon dossier au bon examinateur et à la bonne division.

En 2024, l'introduction, dans l'outil d'attribution numérique des dossiers, d'un écran de configuration destiné aux responsables d'équipe a constitué une avancée substantielle dans la simplification des processus d'attribution au sein de l'OEB. En permettant aux responsables d'équipe de configurer les attributions sans perturbation, cette fonction élimine

la nécessité d'une attribution manuelle et optimise le processus au moyen de propositions automatiquement formulées dans l'outil d'attribution numérique des dossiers, au bénéfice de l'efficacité de la procédure de délivrance de brevets.

Renforcement de l'exhaustivité et de la précision des recherches et des opinions écrites

La mise à la disposition des demandeurs, dans le respect des délais, d'avis au stade de la recherche et d'opinions écrites de haute qualité procédant à une évaluation rigoureuse de la brevetabilité aide ces demandeurs à prendre des décisions stratégiques et commerciales éclairées quant à la poursuite de l'investissement dans leurs inventions.

L'OEB dispose du corpus le plus complet au monde en ce qui concerne l'état de la technique. Celui-ci est passé de 333 à 357 millions de documents en 2024.

En 2024, notre base de données de littérature non-brevet s'est accrue de 18 millions de documents. Elle comprend désormais 197 millions de documents, y compris des abrégés et des documents en plein texte. Notre fonds de normes s'est également accru de 500 000 documents pour atteindre 5,5 millions de documents, ce qui démontre l'importance des normes au regard du caractère complet et exact des recherches.

Division de la recherche active

Les meilleurs experts, les principales bases de données à l'échelle mondiale et des outils puissants n'offrent qu'une partie de la solution. Il nous faut également veiller à ce que le processus de recherche soit le plus robuste possible. Les consultations entre experts concernant la stratégie de recherche, pratique adoptée de longue date par l'OEB, ont été consolidées et formalisées par la création de la division de la recherche active en novembre 2023.

Après la réussite de la phase pilote en 2022, le concept de division de la recherche active a été pleinement mis en œuvre le 1^{er} novembre 2023. Chaque produit de recherche est désormais transmis, avant d'être envoyé au demandeur et grâce aux moyens de gestion numérique des documents de l'Interface de travail brevets, aux trois membres de la division de recherche et au responsable à des fins d'examen.

En 2024, tous les rapports de recherche et toutes les opinions écrites, c'est-à-dire plus de 260 000 produits, ont bénéficié de l'accroissement des interactions précoces qu'entraîne la division de la recherche active. Selon une analyse préliminaire des conséquences de ce changement, les premiers signes sont prometteurs : la division de la recherche active a des effets positifs sur la qualité, sur l'efficacité et sur le partage des connaissances. L'analyse des dossiers traités dans le cadre de la division de la recherche active a montré :

- que l'évaluation des positions de repli dans les opinions écrites s'est améliorée, ce que signalent tant les managers de l'OEB que les utilisateurs dans le cadre de réunions ;
- que les opinions écrites sont plus complètes, par exemple que toutes les revendications indépendantes sont traitées dans le détail, ainsi que le relèvent les auditeurs de la qualité ;
- que les constatations d'invalidité des objections des rapports de recherche et des opinions écrites sont passées de 11,5 % en 2023 à 6 % en 2024, selon la direction Audit qualité ; et
- que la division de la recherche active facilite l'intégration des nouveaux examinateurs, ainsi que le rapportent les formateurs.

Selon les premières indications, il semblerait également que l'initiative de division de la recherche active renforce la sécurité juridique et l'efficacité. En ce qui concerne les dossiers traités depuis sa mise en œuvre, nous constatons :

- que le nombre de demandes de brevet qui sont passées à la phase d'examen a diminué ; et
- que le nombre de notifications nécessaires antérieurement à la délivrance a diminué.

Bien que les premiers signes soient positifs, la division de la recherche active est en usage depuis un an seulement, et tous ses effets ne peuvent encore être évalués. Nous procéderons à une analyse plus détaillée en 2025.

Un examen de grande qualité et cohérent

L'harmonisation constitue un domaine d'action prioritaire depuis quelques années (voir rapport sur la qualité 2023). Alors que le nombre de demandes de brevet concernant des inventions couvrant plus d'une technologie est en augmentation, l'Office a investi en vue de s'assurer que les bagages techniques des membres des divisions soient équilibrés, de sorte que tous les aspects des inventions revendiquées soient traités. Cette "division mixte" demeure présente durant l'ensemble de la procédure, de la recherche à l'opposition. En 2024, quelque 40 % des brevets délivrés l'ont été par des examinateurs issus d'équipes différentes.

Hormis l'harmonisation des pratiques au sein des divisions et des équipes d'examen, nous devons garantir la cohérence des démarches entre des équipes opérant dans des domaines d'activité connexes. Il s'agit d'un élément essentiel de l'engagement de l'OEB en faveur de la délivrance de brevets de haute qualité. Les échanges et les discussions entre les examinateurs sont essentiels dans le cadre de notre objectif de renforcement de la cohérence. La division de la recherche active, l'examen collégial entre divisions et la création de divisions mixtes d'examineurs de différents domaines technologiques provenant de différents sites contribuent tous à cette entreprise.

L'examen collégial, dans le cadre duquel des examinateurs issus de différentes équipes et de différents sites partagent et examinent des dossiers, est employé depuis quelque temps. En réponse aux demandes des utilisateurs, nous avons axé nos travaux en 2024 en particulier sur l'harmonisation des pratiques concernant les technologies émergentes de l'ère numérique.

Des divisions d'examen d'équipes voisines ont examiné plus de 2 200 dossiers provenant de plus de 60 demandeurs dans ce domaine. Il s'agissait de dossiers dans lesquels, par exemple, il avait été procédé trop précocement à la citation à une procédure orale ou à l'indication d'intention de rejet, ou dans lesquels de multiples cycles de notifications n'avaient pu aboutir à une résolution. Cet examen collégial a constaté :

- qu'aucun point à améliorer n'avait pu être décelé dans la plupart des dossiers ; et
- que des points susceptibles d'amélioration avaient été constatés dans quelque 10 % des dossiers. Ces améliorations concernaient les citations à une procédure orale et des propositions de notifications supplémentaires.

En 2025, nous étendrons cette initiative à d'autres domaines technologiques dans lesquels les pratiques ou les procédures divergent.

Renforcer la cohérence du traitement des observations de tiers

Si la qualité en ce qui concerne le fond est importante, nous devons également veiller à appliquer correctement nos procédures à tous les stades de la procédure de délivrance de brevets. Il est ressorti de la réunion du SACEPO WP/Q de l'automne 2023 que la manière dont les divisions d'examen traitaient les observations de tiers semblait souffrir de certaines incohérences.

En réponse à cela, l'OEB a analysé la cohérence des pratiques dans le traitement de plus de 2 000 observations de tiers. Les résultats ont été présentés au SACEPO WP/Q en juin 2024. Cette étude a confirmé les points suivants :

- Les tiers déploient des efforts considérables aux fins du dépôt d'observations, citant fréquemment de nouveaux documents et proposant des arguments exhaustifs, ce qui démontre que les observations de tiers apportent, du point de vue de la qualité, une valeur ajoutée aux affaires pendantes devant l'OEB.
- Les divisions de l'OEB ont examiné avec soin les observations dans presque tous les cas.
- Dans quelque 20 % des affaires néanmoins, la division a pris pleinement en considération les observations de tiers, mais ne s'est pas prononcée clairement, en temps opportun et par écrit sur leur pertinence dans la partie publique du dossier.

L'étude a conclu qu'il existe une marge d'amélioration dans la manière dont nous consignons les observations de tiers dans la partie publique du dossier. En conséquence de ces constatations, nous sensibilisons nos équipes d'examen à la nécessité de se prononcer sur les observations de tiers dès la notification suivante, et nous assurerons le suivi par la conduite d'une nouvelle étude en 2026.

Rejets

La qualité de nos décisions de rejet est également importante. C'est pourquoi nous avons consacré une session des SQAP au rejet en 2024. Les assesseurs ont constaté que les rejets étaient pour la plupart justifiés et conformes aux notifications antérieures et que le droit d'être entendu avait été respecté dans l'ensemble de la procédure. Ils ont néanmoins également estimé qu'un meilleur dialogue entre les divisions et les demandeurs aurait pu éviter le rejet de plusieurs demandes de brevet dont l'objet était brevetable. Les conclusions des SQAP 2024 figurent en annexe du rapport sur la qualité 2024.

Nous avons également procédé à une analyse approfondie des décisions des chambres de recours saisies après rejet d'une demande de brevet par une division d'examen. Le taux de rejet des demandes de brevet s'est élevé à 3 % en 2024. Parmi ces rejets, 12 % ont fait l'objet d'un recours auprès des chambres de recours. Cela représente environ 0,3 % des demandes déposées.

L'examen des décisions des chambres dans de tels recours a permis de constater que ces décisions et celles des divisions d'examen concordaient largement. Parmi les 745 dossiers examinés, les chambres de recours ont délivré un brevet précédemment rejeté par la division d'examen dans seulement 4,8 % des cas. Les divergences sont principalement observées concernant l'activité inventive. Cette étude a permis la création d'un indicateur clé de performance supplémentaire concernant l'examen dans le cadre du Plan stratégique 2028. L'intégration de cet indicateur au tableau de bord de la qualité¹⁰ renforce encore notre transparence, garantit au public des informations exactes et fait office de catalyseur des actions en faveur de la qualité au sein de la DG1.

Procédure d'opposition

L'OEB vise, dans sa procédure d'opposition, à agir avec la plus grande impartialité, à garantir le caractère équitable et transparent de la procédure et à rendre des décisions juridiquement valides dans les délais impartis. Chaque dossier est traité par une division d'opposition composée de trois examinateurs très expérimentés, qui peuvent être épaulés par un ou une juriste en cas de besoin. Des divisions mixtes peuvent également être assignées de sorte que tous les aspects techniques du dossier puissent être correctement évalués.

¹⁰ <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard>

En 2024, 2 306 dossiers d'opposition ont été clos. La proportion de brevets délivrés ayant fait l'objet d'une opposition est passée de 2,4 % en 2023 à 2,1 % en 2024. Comme les années précédentes, la répartition des dossiers d'opposition entre les domaines techniques n'a pas été équilibrée en 2024 : le taux d'opposition le plus élevé a été constaté dans la communauté de technologies Agroalimentaire (7,0 %) et le plus bas dans la communauté Numérique (0,4 %).

En 2024, nous avons consolidé les meilleures pratiques afin de veiller à ce que les décisions prennent toujours en considération les requêtes de rang élevé et précisent les motifs de rejet ou d'acceptation au moyen de la démarche en trois étapes, qui garantit le respect du droit d'être entendu. Les divisions :

1. rendent des décisions motivées ;
2. consignent les arguments des parties en désaccord ; et
3. répondent par des arguments étayés aux arguments des parties en désaccord.

Il a été rappelé aux examinateurs participant aux oppositions que les dépôts tardifs doivent être traités tout d'abord avec des questions de recevabilité telles que l'évaluation de la pertinence de prime abord. Nous avons également mis l'accent sur le caractère complet des citations à une procédure orale d'opposition et sur la nécessité de répondre intégralement à toutes les objections et à toutes les requêtes subsidiaires (jusqu'à la première acceptable).

Enseignements tirés des décisions des chambres et définition de nouveaux KPI

L'un des objectifs que nous nous sommes fixés en 2024 consistait à consolider les enseignements tirés des décisions des chambres de recours et à les employer à la définition d'un nouvel indicateur clé de performance relatif à l'issue des recours concernant des décisions d'opposition ou de rejet. Les décisions d'opposition faisant l'objet d'un recours devant les chambres représentent un sous-ensemble modeste, mais important, de demandes de brevet déposées. En 2024, 2,1 % des brevets délivrés ont fait l'objet d'une opposition. La décision d'une division d'opposition peut faire l'objet d'un recours engagé par une ou plusieurs parties à la procédure. Environ 45 % des décisions rendues sur l'opposition sont visées par un recours, ce qui représente 0,7 % des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB.

Un soin particulier est nécessaire dans l'examen de ce sous-ensemble modeste, mais important, de demandes de brevet. Nous estimons néanmoins que les décisions des chambres de recours offrent de riches enseignements aux divisions d'opposition et d'examen. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris une analyse approfondie des décisions des chambres de recours, dans le double objectif d'alimenter l'amélioration continue et de créer de nouveaux indicateurs clés de performance contribuant au suivi des progrès accomplis.

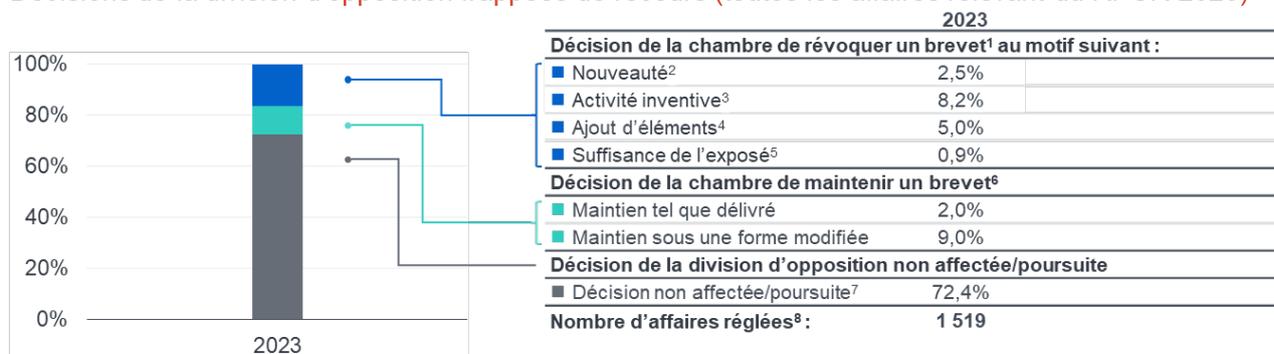
Cette analyse a été menée sur un jeu restreint de données, à savoir les affaires réglées en 2023 relevant du règlement de procédure des chambres de recours 2020 (ce qui équivalait à 1 519 affaires). L'analyse des affaires relevant du règlement de procédure permet d'écartier au maximum les affaires dans lesquelles les chambres pourraient parvenir à une décision différente sur la base de faits ou preuves différents. Considérant que les futures affaires relèveront du nouveau règlement, cela renforce également notre capacité de comparaison avec des résultats futurs et de suivi des progrès accomplis. Cette étude a permis une catégorisation des décisions des chambres de recours plus précise qu'auparavant, ainsi que le montre la figure 10. Les résultats indiquent un degré élevé de concordance entre les décisions en première instance et les décisions des chambres de recours : la décision concernant l'opposition n'a pas été affectée dans 72,4 % des cas.

En ce qui concerne les 16,5 % d'affaires dans lesquelles les chambres de recours ont annulé un brevet maintenu par la division d'opposition, le manque de nouveauté constituait le motif d'annulation dans seulement 2,5 % des cas. La divergence la plus élevée (8,2 % des affaires) est observée dans l'interprétation de l'activité inventive, aspect de la brevetabilité intrinsèquement subjectif.

Figure 10 – Décisions des CdR : procédures inter partes closes en 2023

RÉSULTATS DES CHAMBRES DE RECOURS : AFFAIRES INTER PARTES RÉGLÉES EN 2023

Décisions de la division d'opposition frappées de recours (toutes les affaires relevant du RPCR 2020)



¹Art. 138 CBE

²Art. 100 a) CBE (Art. 54 CBE)

³Art. 100 a) CBE (Art. 56 CBE)

⁴Art. 100 c) CBE (Art. 76, 123 CBE)

⁵Art. 100 b) CBE (Art. 83 CBE)

⁶Sous-ensemble : maintien pour lequel la division d'opposition a décidé de révoquer le brevet : 1,7%

⁷Y compris rejet du recours (309 affaires), nullité du brevet pour d'autres motifs (700 affaires ;

y compris retrait, irrecevabilité du recours) et poursuite de l'opposition (91 affaires)

⁸Toutes les affaires relevant du règlement de procédure des chambres de recours 2020

Source : OEB

Quatre nouveaux indicateurs clés de performance s'appuyant sur les décisions des chambres de recours découlant de décisions rendues sur l'opposition ont été conçus afin de stimuler le changement et de suivre les progrès accomplis. Ceux-ci ont été élaborés sur la base de l'analyse des affaires de 2023 et en concertation avec les chambres de recours dans le cadre de nos réunions de dialogue sur la qualité. Le SACEPO WP/Q et les États membres ont également apporté des contributions et commentaires utiles à l'élaboration des indicateurs par l'intermédiaire du Comité "Soutien technique et opérationnel".

Les chambres de recours et l'Office sont convenus d'une nouvelle méthode de collecte de données mettant à la disposition de ce dernier des données relatives aux motifs des décisions concernant le recours. Cela facilitera l'actualisation annuelle des nouveaux indicateurs clés de performance relatifs à la qualité dans notre tableau de bord de la qualité disponible en ligne¹¹ et contribuera à l'apprentissage ciblé à l'intention des divisions d'examen et d'opposition. Nous utiliserons également ces données afin d'orienter nos futures actions en matière de qualité.

Figure 11 – KPI relatifs aux décisions des CdR (inter partes)



Source : OEB

Figure 12 – KPI relatifs aux décisions des CdR (ex parte)



Source : OEB

Évaluer la qualité sous différents angles

SQAP : évaluer la qualité ensemble

Nous continuerons, en 2024, de viser l'excellence au travers d'un dialogue régulier et constructif avec les utilisateurs. Le groupe de travail du SACEPO sur la qualité (SACEPO WP/Q), forum principal de discussion concernant la qualité, s'est réuni à deux reprises

¹¹ <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard>

en 2024. Dans ce cadre, trois groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) ont été créés en 2024.

Les SQAP forment une composante importante du programme de sensibilisation de l'OEB, car ils offrent aux conseils en propriété industrielle européens l'occasion de collaborer avec des experts de l'OEB en vue d'évaluer conjointement la qualité des travaux de ce dernier. Ils fournissent également à l'Office des informations utiles et exploitables concernant la qualité de ses produits et services.

En 2024, les trois sessions des SQAP ont abordé les rejets (une nouveauté en 2024), les recherches et les opinions écrites (comme en 2023) ainsi que les délivrances (comme en 2022 et 2023). Le programme a été très bien accueilli par le SACEPO WP/Q, par l'Institut des mandataires agréés près l'OEB (epi), par BusinessEurope et par les assesseurs des SQAP.

Dans leurs conclusions, les groupes ont recensé des exemples de bonnes pratiques et d'améliorations possibles. Les conclusions des SQAP en 2024 ont été importantes dans l'élaboration du Plan d'action pour la qualité 2025 de l'OEB. Les SQAP 2024 sont parvenus aux principales conclusions suivantes (voir le rapport sur la qualité 2024¹² pour plus de détails) :

- **Les rapports de recherche et les opinions écrites** étaient d'une haute qualité et comportaient un état de la technique pertinent ainsi que des objections bien étayées qui contribuaient à l'efficacité des procédures. Par ailleurs, les rapports de recherche et les opinions écrites concordaient généralement les uns avec les autres. En ce qui concerne les évaluations de l'activité inventive, une application plus harmonisée de l'approche problème-solution était recommandée.
- Il a été jugé que les **délivrances** s'appuyaient sur des notifications claires et bien étayées qui conduisaient à des décisions justifiées. Les points d'amélioration continue incluaient la consultation des demandeurs, en particulier concernant les modifications sur le fond au stade de la délivrance, et la garantie d'une évaluation plus détaillée, dans les notifications des examinateurs, de l'ensemble des revendications, y compris les revendications dépendantes.
- Les **rejets de haute qualité** présentaient une structure manifeste, des motifs clairs et une argumentation bien étayée qui respectait le droit d'être entendu. L'efficacité des procédures exigeait la citation précoce de l'état de la technique pertinent et la cohérence au regard des notifications antérieures. Les points à améliorer comprenaient l'amalgame de différents motifs de rejet, qui devait être évité, et la prise en considération des moyens invoqués par des tiers, qui devait être appropriée. L'approfondissement du dialogue entre examinateurs et demandeurs et la prise en

¹² Le rapport sur la qualité figure en annexe du présent rapport.

considération des commentaires pouvaient bénéficier à l'efficacité ainsi qu'à l'équilibre des décisions.

À l'écoute de nos utilisateurs

L'engagement des utilisateurs a été consolidé en 2024. L'OEB a rencontré 22 grands demandeurs issus de l'industrie au cours de 26 réunions latérales, ce qui a porté le nombre de ces réunions à 80 depuis leur lancement en 2021. Hormis les réunions individuelles avec des industriels, 33 réunions avec des associations internationales, européennes et nationales d'utilisateurs nous ont aidés à comprendre divers secteurs d'activité et diverses régions. Les commentaires reçus ont été essentiels en vue de recenser les domaines d'action prioritaires qui ont été intégrés au Plan d'action pour la qualité 2025.¹³

L'OEB a, le 1^{er} août 2024, lancé un programme parallèle de sensibilisation axé sur les PME, en particulier sur les micro-entités. Ce programme a résulté en 29 réunions individuelles avec des sociétés britanniques et allemandes, et il nous a aidés à comprendre les besoins des PME vis-à-vis du système des brevets et vis-à-vis de l'OEB en particulier.

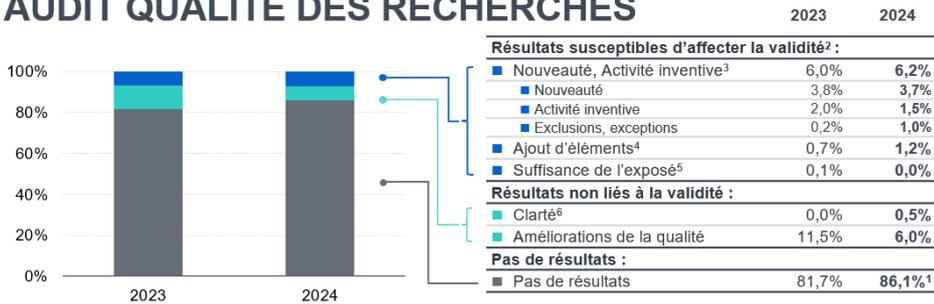
Conclusions de la direction Audit qualité

Les conclusions de la direction Audit qualité concernant les audits relatifs à la recherche et à l'examen sur l'ensemble de l'année ont confirmé un renforcement continu de la qualité quant au fond, avec 2,7 % de manquements en moins en matière de délivrance et 4,4 % de manquements en moins en matière de recherche par rapport à 2023. Les résultats des audits relatifs à la recherche ont encore une fois confirmé la haute qualité de la recherche. Les auditeurs ont constaté l'existence de documents d'état de la technique plus proches et plus pertinents dans seulement 3 % des dossiers en 2024, et les cas dans lesquels la qualité de l'argumentaire déployé par l'examineur dans l'opinion écrite laissait à désirer ont diminué de 11,5 % à 6 % des dossiers examinés.

¹³ <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-action-plan>

Figure 13 – Recherche : résultats de l'audit de qualité

AUDIT QUALITÉ DES RECHERCHES



Nombre de dossiers

audités :	
2023 :	802
2024 (12 mois) :	404

▶ Résultats susceptibles d'affecter la validité³:

- ▶ **KPI Tableau de bord sur la qualité de l'OEB** : Appréciation incorrecte de la nouveauté/l'activité inventive⁴ (objectif <5%) ;
- ▶ **KPI Tableau de bord sur la qualité de l'OEB** : État de la technique plus pertinent trouvé (objectif <4%) ;

▶ **Résultat** : stable à 6,2%

▶ **Résultat** : objectif atteint à 3,0%

- ▶ **Résultats non liés à la validité** : amélioration des résultats liés à l'avis écrit passant de 11,5 à 6,5%.

¹ Intervalle de confiance (pas de résultats) : +/-3,4%. Note : Les dossiers comportant plusieurs résultats ne sont pris en compte que dans la catégorie de résultats la plus élevée
² p. ex. art. 138 CBE, art. 65 AJUB. Intervalle de confiance (résultats liés à la validité) : +/-2,6%.

³ Les critères d'audit incluent p. ex. R. 61, 62, art. 52-57 CBE

⁴ critères d'audit : "ajout d'éléments" : nouvelles informations ajoutées à la demande après la date de dépôt qui affectent l'étendue des revendications, p. ex. art. 76, 123 CBE

⁵ Les critères d'audit incluent p. ex. l'absence d'objection au titre de l'art. 83 CBE

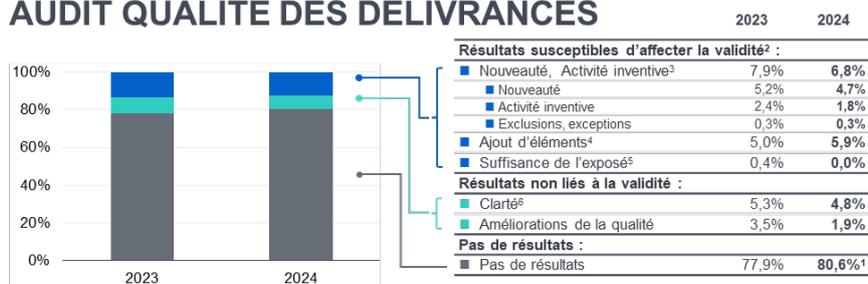
⁶ Les critères d'audit incluent p. ex. l'absence d'objection au titre de l'art. 84 CBE pour une revendication indépendante

Source : OEB

La meilleure appréciation de la nouveauté ou de l'activité inventive contribue à cette évolution positive au stade de la délivrance, les appréciations incorrectes passant de 7,9 % des dossiers examinés en 2023 à 6,8 % en 2024.

Figure 14 – Délivrance : résultats de l'audit de qualité

AUDIT QUALITÉ DES DÉLIVRANCES



Nombre de dossiers

audités :	
2023 :	1050
2024 (12 mois) :	984

▶ Résultats affectant la validité²:

- ▶ **KPI Tableau de bord sur la qualité de l'OEB** : Appréciation incorrecte de la nouveauté/l'activité inventive³ (objectif <5%) ;
- ▶ **KPI Tableau de bord sur la qualité de l'OEB** : Résultats sur l'ajout d'éléments⁴ (objectif <5%) ;
- ▶ **Résultats non liés à la validité** : Importance de la clarté⁶ reflétée dans un atelier avec les utilisateurs pour aider à définir les attentes

▶ **Résultat** : amélioration à 6,8%

▶ **Résultat** : 5,9% (supérieur à l'objectif)

¹ Intervalle de confiance (pas de résultats) : +/-2,5%. Note : Les dossiers comportant plusieurs résultats ne sont pris en compte que dans la catégorie de résultats la plus élevée

² p. ex. art. 138 CBE, art. 65 AJUB

³ critères d'audit : art. 52-57 CBE ; la majorité des résultats dans cette catégorie concernent les art. 54, 56 CBE

⁴ critères d'audit : "ajout d'éléments" : nouvelles informations ajoutées à la demande après la date de dépôt qui affectent l'étendue des revendications indépendantes ; art. 76, 123 CBE

⁵ critères d'audit : art. 83 CBE

⁶ critères d'audit : art. 84 CBE

Source : OEB

Bureau de l'Ombud

Le recours aux services de l'Ombud a continué de s'intensifier, et les dossiers concernés ont gagné à la fois en envergure et en qualité. Le Bureau de l'Ombud a reçu 117 visites en 2024, ce qui dépasse les 100 visites par an prévues au lancement du service en avril 2022. La proportion croissante d'utilisateurs non représentés, environ 40 % des contacts, semble indiquer que l'Ombud atteint son groupe cible d'utilisateurs.

La plupart des dossiers étaient liés à des besoins d'informations dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets. Néanmoins, 27 dossiers concernaient des relations de travail, par exemple des limites indûment fixées par l'examinateur ou la persistance d'objections pour manque de clarté. Ces dossiers ont été traités sans heurt, et les demandes de brevet ont pu réintégrer les canaux ordinaires de procédure. Une nouvelle infographie a été conçue afin de distinguer le service de l'Ombud des services des réclamations et des commentaires.

Figure 15 – Canaux de retour d'information de l'OEB

Si la procédure ordinaire n'a pas abouti, selon vos objectifs, vous pouvez choisir **un canal de rétroaction**.



Source : OEB

Soutien direct apporté aux utilisateurs

Les clients peuvent formuler des commentaires par l'intermédiaire des demandes de renseignements et des canaux de réclamations/commentaires. Ces commentaires sont utiles aux fins de l'amélioration des produits et services de l'OEB. Les variations du volume de demandes de renseignements ou les tendances des types de questions posées peuvent nous aider à détecter des problèmes de processus ou de qualité.

Au total, 72 547 dossiers ont été traités avec succès en 2024, niveau légèrement inférieur à celui de 2023. L'OEB a réussi à trouver une solution satisfaisante dans les délais spécifiés au niveau interne (16 heures ouvrables, cinq jours ou vingt jours, selon la demande de

renseignements) dans 97,1 % des dossiers en 2024 (96,7 % en 2023), ce qui dépasse l'objectif fixé à 95 %.

Seulement 194 dossiers de réclamation et de commentaires ont été déposés en 2024, un nombre qui s'élevait à 214 en 2023. Dans 93,4 % des dossiers (92 % en 2023), le plaignant a reçu une réponse détaillée dans un délai de vingt jours (objectif de 90 %). La proportion de réclamations et commentaires justifiés ou partiellement justifiés s'est élevée à 53 % en 2024, ce qui est inférieur au niveau de 2023 (60 %). Le nombre de réclamations en matière de recherche et d'examen est passé de 66 en 2023 à 100 en 2024. Parmi elles, 56 (56 %) ont été jugées justifiées ou partiellement justifiées. L'année 2024 a néanmoins vu une baisse du nombre de réclamations liées aux outils en ligne, qui est passé de 56 en 2023 à 37 en 2024. Dans cette catégorie, 76 % des réclamations ont été jugées justifiées ou partiellement justifiées.

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs

L'enquête bisannuelle de satisfaction des utilisateurs a débuté en septembre 2024 et s'est terminée en 2025. Ses résultats seront présentés au Conseil d'administration, puis publiés sur le site web de l'OEB en 2025.

Maintenir le respect des délais : rassurer le marché

Le respect des délais constitue un aspect important de la qualité et de la sécurité juridique. Globalement, 81,9 % des dossiers standard de recherche, d'examen et d'opposition ont été traités dans les délais en 2024.

Figure 16 – Respect des délais en matière de recherche



Source : OEB

Le respect des délais dans les recherches (dossiers standard¹⁴) est demeuré à un niveau élevé : 85,1 % des recherches et des opinions écrites ont été transmises dans les temps, avec un délai moyen de 5,5 mois.

¹⁴ Ne sont pas considérés comme recherches standard (1) les dossiers présentant une absence d'unité, (2) les dossiers présentant un manque de clarté et (3) les dossiers incomplets.

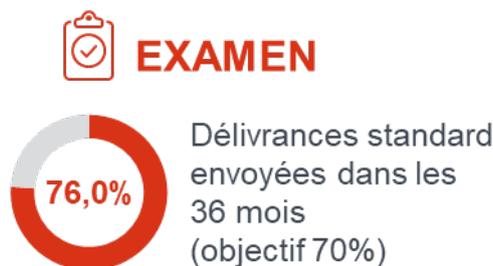
À la fin de l'année 2024, 85 % des recherches avaient été effectuées dans les délais, et nous n'avons donc pas atteint notre objectif fixé à 90 %. Ce résultat est imputable à la charge de travail importante reçue durant l'année en matière de recherche, à savoir 5 % de recherches de plus que l'année précédente et 10 % de plus que prévu. Néanmoins, deux tiers des recherches tardives ont été achevées dans un délai de quatre semaines à compter de la date limite.

S'ajoutant au nombre de nouvelles recherches, la réduction de dix à huit mois du délai associé aux recherches PCT-Bis a bénéficié aux demandes concernées, mais a également rendu plus difficile la réalisation de l'objectif de 90 %.

Cette réduction s'inscrit dans le cadre de notre programme d'harmonisation du délai à six mois pour l'ensemble des recherches. Ainsi, depuis 2022, nous avons successivement réduit les délais d'accomplissement de 90 % des recherches effectuées en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et des recherches nationales à neuf, puis à huit et désormais à sept mois.

La section de dépôt a affiché un respect des délais dans ses tâches de 99,6 % en 2024. En ce qui concerne l'opposition, 99,8 % des tâches de traitement de nouveaux dossiers ont été effectuées dans les délais. En ce qui concerne la qualité de la section de dépôt, le taux de conformité s'est élevé à 93,3 % en 2024.

Figure 17 – Respect des délais en matière d'examen



Source : OEB

Le respect des délais dans l'examen constitue également un élément important de notre politique de qualité : les retards dans le processus peuvent donner inutilement lieu à des coûts et à une incertitude chez les concurrents et le public. En 2024, la clôture est intervenue dans le délai fixé de 36 mois à compter de la requête en examen valide dans 76 % des dossiers standard¹⁵, avec une durée moyenne de l'examen de 24,9 mois. En ce qui concerne le programme de traitement accéléré des demandes de brevet européen, le délai associé à la première action et aux actions suivantes s'est élevé à 2,3 mois.

¹⁵ Ne sont pas considérés comme examens standard les dossiers comportant (1) plus d'une requête en prorogation du délai de réponse, (2) plus d'un paiement tardif de taxe et (3) un report de la procédure orale.

Nous avons réussi à conserver la maîtrise du nombre d'anciens dossiers en 2024 : seulement 18,6 % des examens en attente remontaient à plus de 36 mois. Grâce à une action ciblée, nous avons terminé l'année avec seulement 5 294 anciens dossiers d'examen en attente, dossiers accompagnés d'une requête en examen valide antérieure à 2019 et pouvant être traités par les examinateurs (c'est-à-dire n'étant pas en attente d'une action des demandeurs), et 7 649 actions étaient en attente d'examen sans action de l'examineur pendant plus de 30 mois. Globalement, la durée de traitement entre le dépôt et la délivrance s'est élevée, en 2024, à 36,9 mois pour les dossiers standard¹⁶, et 75,2 % de ces dossiers ont été clos dans un délai de 48 mois (79,3 % dans un délai de 48 mois en ce qui concerne les demandes divisionnaires).

Figure 18 – Respect des délais en matière d'opposition



Source : OEB

En 2024, nous avons réussi à maintenir le nombre de dossiers d'opposition en attente à 3 691, alors que ce nombre s'élevait à 5 000 antérieurement à la pandémie. La durée moyenne de traitement s'élève à 20,5 mois, et 38,1 % des dossiers standard¹⁷ sont clos dans un délai de 18 mois.

Demandes divisionnaires

Les demandes divisionnaires font l'objet d'un suivi attentif de la part de l'OEB. Au cours des dernières années, la tendance à la division volontaire est demeurée stable à environ 85 % de l'ensemble des demandes divisionnaires déposées, et le volume des demandes divisionnaires est également demeuré stable à 6,3 % du nombre total de demandes en attente. Le Plan stratégique 2028 définit des critères stricts garantissant le traitement en temps opportun des demandes divisionnaires. En 2024, l'OEB s'est conformé à ces exigences en respectant les délais de bout en bout dans 80 % des cas de demande divisionnaire (ce qui correspond au pourcentage de délivrance dans un délai de 48 mois pour les demandes EP standard).

¹⁶ Sont considérées comme dossiers standard les demandes de brevet avec examen standard. Demandes EP directes : délai de délivrance à compter de la date de dépôt européen. Demandes PCT : délai de délivrance à compter de l'entrée dans la phase européenne.

¹⁷ Ne sont pas considérés comme oppositions standard les dossiers dans lesquels (1) il existe plusieurs opposants, (2) des membres juristes sont intervenus afin de recueillir des preuves et (3) une procédure orale a été reportée ou plusieurs procédures orales ont eu lieu

Par ailleurs, l'OEB a pris des mesures en vue de garantir le traitement rapide et la sécurité juridique des demandes divisionnaires, y compris :

- la possibilité, depuis 2023, de citer les parties à une procédure orale à titre de première action lorsque la demande initiale a été rejetée ou retirée ;
- la publication anticipée, depuis 2023, des demandes divisionnaires ; et
- l'application, depuis 2014, d'une taxe spécifique à la génération en vue de prévenir les séries de demandes divisionnaires.

Ces mesures se sont avérées efficaces, car le délai de traitement entre la date de réception et la clôture a confirmé la tendance positive de l'année précédente. De surcroît, il est recouru au traitement accéléré plus fréquemment dans les demandes divisionnaires que dans les demandes ordinaires (3,2 % contre 2,4 %, respectivement), à la fois dans le cadre du programme de traitement accéléré PACE (sur requête du demandeur) et d'office, à la suite d'une observation de tiers non anonyme et étayée.

Une demande de nos services en hausse

La demande de produits et services de l'OEB est demeurée élevée en 2024. Nous avons reçu 1,9 % de demandes de recherche de plus qu'en 2023, et 75 % d'entre elles constituaient des seconds dépôts.

Type de recherche	Nombre	Premier ou second dépôt
Premier dépôt européen	31 510	premier
Second dépôt européen	51 187	second
Premier dépôt chapitre I PCT	5 459	premier
Second dépôt chapitre I PCT	80 466	second
Euro-PCT (dans lequel l'OEB n'est pas administration chargée de la recherche internationale)	64 557	second
Premier dépôt national	27 242	premier
Second dépôt national	1 426	second
Nombre total de recherches	261 847	

Source : OEB

La sécurité juridique et la rigueur contribuent à une telle demande, et l'OEB demeure la première administration chargée de la recherche internationale (ISA) dans le monde : globalement, nous détectons un état de la technique pertinent du point de vue de la nouveauté dans près de 83,5 % de nos premiers dépôts, et même lorsque notre recherche suit celle d'une autre ISA ou d'un autre office des brevets, par exemple dans les procédures PCT-Bis, nous détectons néanmoins un état de la technique potentiellement pertinent dans presque 85,6 % des cas.

En ce qui concerne la charge de travail en matière d'examen, 177 197 demandes sont entrées dans la phase d'examen européen et 4 732 autres sont entrées dans la phase du chapitre II PCT, ce qui porte la charge de travail globale à 446 218 produits de brevet (recherches/opinions écrites, examens et oppositions) au cours de l'année.

Statistiques de production et de productivité

Le soin accordé à la planification et à la gestion du travail a placé le niveau de production en 2024 à 15 472 produits au-dessus du budget. Cela représente une augmentation de 6 % par rapport à 2023. Les efforts renouvelés en ce qui concerne l'examen nous ont permis de publier 109 526 brevets en 2024 (objectif du budget : 100 728).

Indicateurs clés de performance du levier 3

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024		Objectif 2028
Mise hors service des anciens services Mailbox et MyFiles	100 %		100 %
Mise hors service des télécopies entrantes dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets	100 %		100 %
Mise hors service des cartes à puce	100 %		100 %
Mise hors service d'anciens outils de recherche internes	100 %		100 %
Utilisateurs jugeant nos services en ligne bons ou très bons	91 %*		90 %
Utilisateurs jugeant nos produits pour la recherche bons ou très bons	80 %*		80 %
Utilisateurs jugeant nos produits d'examen bons ou très bons	78 %*		80 %
Respect des délais pour la recherche	85,1 %		90 %
Respect des délais pour l'examen	76 %		70 %
Respect des délais pour l'opposition	38,1 %		75 %
Respect des délais de bout en bout	75,2 %		75 %
Respect des délais pour les demandes divisionnaires	79,3%		80 %
Respect des délais pour la classification de l'état de la technique	85 %		80 %
Précision de la classification de l'état de la technique	95 %*		95 %
Qualité des formalités (section de dépôt)	93,3 %		90 %
Qualité des formalités (section d'opposition)	89,2 %		90 %
Recherche : état de la technique plus pertinent	3 %		< 4 %**
Recherche et opinion écrite : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,2 %		< 5 %**
Délivrances : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,8 %		< 5 %**
Délivrances : conclusions sur l'extension de l'objet de la demande	+5,9 %		< 5 %**

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024	Objectif 2028
Décisions des chambres de recours concernant des rejets (<i>ex parte</i>) – décisions délivrant un brevet à rebours d'une décision de rejet d'une division d'examen	4,8 %*	< 4 %**
Décisions des chambres de recours concernant des oppositions (<i>inter partes</i>) – décisions annulant un brevet pour manque de nouveauté à rebours d'une décision de maintien d'une division d'opposition	2,5 %*	< 3 %
Décisions des chambres de recours concernant des oppositions (<i>inter partes</i>) – décisions annulant un brevet pour manque d'activité inventive à rebours d'une décision de maintien d'une division d'opposition	8,2 %*	< 3 %
Décisions des chambres de recours concernant des oppositions (<i>inter partes</i>) – décisions annulant un brevet pour extension inadmissible à rebours d'une décision de maintien d'une division d'opposition	5 %*	< 3 %
Décisions des chambres de recours concernant des oppositions (<i>inter partes</i>) – décisions maintenant un brevet à rebours d'une décision d'annulation d'une division d'opposition	1,7 %*	< 2 %

 = en cours de réalisation ;
  = objectif atteint ; * = valeur en déc. 2023 ; ** = objectif 2024 ; *** = objectif 2026

Plus de la moitié des indicateurs clés de performance relevant du levier 3 ont déjà atteint les objectifs du Plan stratégique 2028, et les autres ont affiché une tendance positive en 2024.

À la fin 2024, nos indicateurs en matière de respect des délais semblaient en bonne position, la moitié d'entre eux ayant déjà atteint les objectifs du Plan stratégique 2028. En particulier, 76 % des examens standard ont été achevés dans les délais, et 75,2 % des brevets EP standard ont été délivrés dans les délais (voir ci-dessus). Par ailleurs, 85 % de l'état de la technique a été classé dans un délai de quatre mois à compter de la publication, avec un niveau d'exactitude de 95 %.

Les indicateurs clés de performance consacrés à la qualité des travaux des agents des formalités semblent satisfaisants : 93,3 % et 89,2 %, respectivement, des contrôles de qualité opérationnelle effectués dans la section de dépôt et dans la section d'opposition sont conformes, à comparer à l'objectif de 90 % au terme du Plan stratégique 2028.

Les indicateurs clés de performance consacrés à la qualité des produits liés à la recherche et à la délivrance sont désormais complétés par cinq indicateurs permettant de tirer les enseignements des décisions des chambres de recours. Des informations détaillées concernant ceux-ci sont disponibles plus haut dans le présent document.

4. Levier 4 – Les partenariats

Renforcer la coopération européenne

En 2024, nous avons continué de collaborer étroitement avec les membres du réseau européen en matière de brevets (REB) dans le cadre de coopération établi : coopération informatique, projets de coopération destinés à renforcer les connaissances et la qualité, projets de coopération visant le partage du travail et projets de coopération en matière de promotion de la convergence des pratiques des différents offices de brevets.

La 18^e réunion annuelle sur la coopération s'est déroulée à Vilnius au mois de mai. À la suite de ces discussions, et avec la contribution du Comité "Soutien technique et opérationnel" (CSTO), le catalogue des projets de coopération a été révisé et élargi afin de définir de nouveaux projets adaptés aux besoins divers des États membres.

Figure 19 – 18^e réunion annuelle sur la coopération avec les États membres de l'EOB, à Vilnius, en Lituanie



Source : OEB

L'Organisation européenne des brevets a formellement invité la Bosnie-Herzégovine à adhérer à la Convention sur le brevet européen (CBE) le 11 octobre. Après la récente adhésion du Monténégro, et alors que les travaux de préparation de l'adhésion de la Moldavie sont en cours, la CBE comptera bientôt 41 États contractants.

En décembre, l'OEB a signé un accord de travail concernant la coopération sur la recherche avec le Portugal, et le Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'un accord de ce

type avec l'Irlande, avec le Monténégro et avec la Suisse. La mise en œuvre de ces accords du point de vue juridique et technique, prévue pour l'été 2025, portera à vingt-et-un le nombre de pays engagés dans une coopération avec l'OEB en matière de recherche. En 2024, l'Office a effectué au total 27 000 recherches nationales pour le compte de ses partenaires du REB, une augmentation de 4 % par rapport à 2023.

Dans le cadre du REB toujours, le programme de détachement d'experts nationaux et le détachement de jeunes professionnels de l'OEB auprès d'offices nationaux des brevets se poursuivront pleinement, au bénéfice d'un échange utile des connaissances au sein du réseau. Enfin, en vue de veiller à ce que la coopération demeure la plus efficace possible, la gouvernance du CSTO a été modernisée par une révision de son mandat et de ses modalités de travail.

Poursuite de la convergence des pratiques

Un deuxième cycle du programme de convergence des pratiques a été lancé en 2023, et l'étude des deux premiers thèmes de ce cycle, à savoir les caractéristiques admissibles dans les dessins et les documents de priorité électroniques, s'est terminée début 2024. Les travaux au cours de l'année ont été axés sur les observations de tiers et sur les pratiques relatives aux cessions. Un nouveau tableau de bord de la convergence a été créé afin de rendre compte de la mise en œuvre des pratiques communes convenues au niveau national et au niveau de l'OEB.

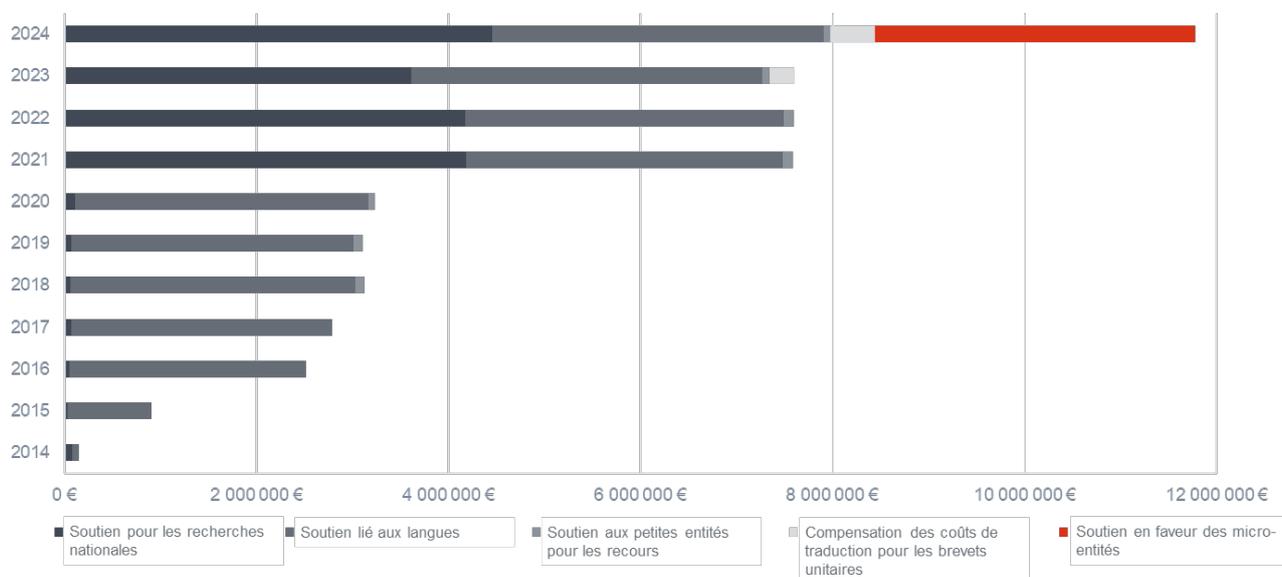
Dans le cadre du nouveau catalogue de coopération du Plan stratégique 2028, des travaux préparatoires ont commencé concernant l'extension du programme de convergence aux pratiques en matière administrative, par exemple en matière de protection des données, de diversité et d'inclusion et de gestion des compétences.

À l'échelle mondiale, l'OEB a continué d'œuvrer, en collaboration avec ses partenaires internationaux, à l'harmonisation du droit matériel des brevets et a progressé sur la voie d'un consensus concernant une approche européenne commune reflétant un ensemble équilibré. En mai, l'OEB a accueilli un colloque concernant l'harmonisation du droit matériel des brevets qui a vu la participation d'associations d'utilisateurs et d'offices des brevets du monde entier. Une étude de la jurisprudence relative aux droits d'usage antérieur a été menée au second semestre, et ses conclusions seront publiées en 2025.

Renforcement du soutien aux PME et aux petites entités

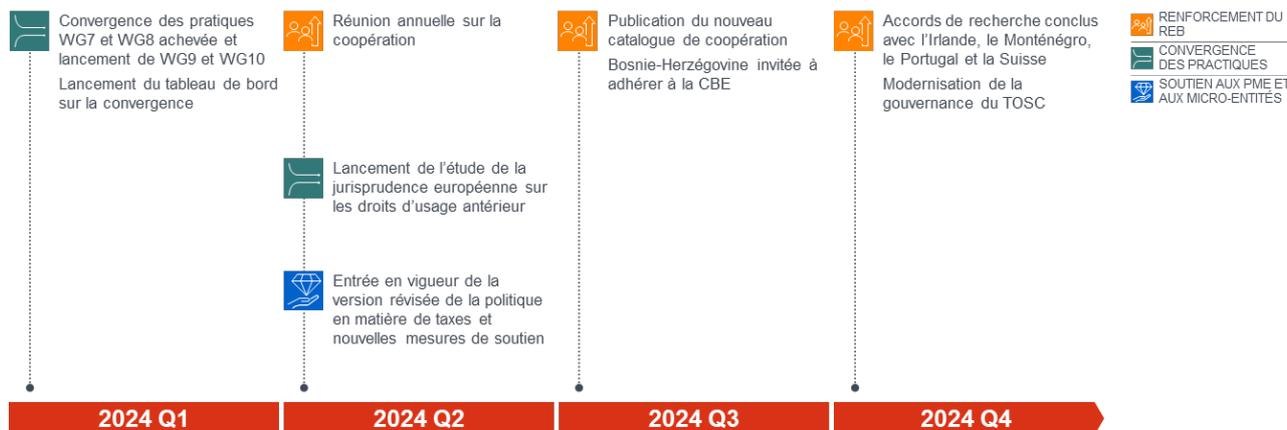
Une politique en matière de taxes révisée est entrée en vigueur en avril 2024 afin de faciliter l'accès de parties prenantes sous-représentées, à savoir les micro-entités, à la protection par brevet. À la fin 2024, plus de 5 000 demandes de brevet avaient bénéficié des nouvelles mesures de soutien, permettant aux innovateurs de taille modeste de réaliser des économies supplémentaires de 3,3 millions d'euros.

Figure 20 – Soutien aux PME et aux petites entités



Source : OEB

Figure 21 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération européenne



Source : OEB

Renforcer la coopération informatique

Le pipeline de la coopération informatique vise à stimuler la transformation numérique de l'environnement de la propriété intellectuelle en collaboration avec des partenaires clés et avec les parties prenantes. Ce pipeline est axé sur l'amélioration des outils numériques, sur la mise hors service d'anciens systèmes et sur le renforcement de l'interopérabilité entre diverses plateformes :

- **Achèvement de la première transition d'un office national des brevets vers l'outil SEARCH basé sur ANSERA** : l'Office estonien des brevets est devenu en février 2024

le premier office national des brevets à employer exclusivement l'outil SEARCH basé sur ANSERA. Depuis lors, quatorze offices nationaux l'ont imité. Fin 2024, cet outil était en service dans trente-deux États parties à la CBE, et plus de 1 800 examinateurs l'utilisaient activement.

- **Mise en service de la version 2.1 de Front Office** : à la fin de l'année 2024, dix pays avaient entamé la mise en œuvre de Front Office, et cinq l'avaient achevée. Plus de 38 000 dépôts ont été effectués concernant divers droits de propriété intellectuelle.
- **Validation de principe du gestionnaire de flux de travail/processus** : la boîte à outils numériques a permis l'intégration des processus de dépôt et de délivrance en matière de propriété intellectuelle en introduisant l'usage de "briques" modulaires qui recourent à diverses infrastructures du nuage informatique. Une validation de principe a démontré la manière dont différents modules peuvent être associés en vue de mettre en œuvre des processus métier.
- **Nouveaux services sur le portail d'accès unique** : nous avons révisé le site web, mis en service un nouvel outil d'enregistrement des participants aux séances du Conseil d'administration et testé un service de remboursement des délégations.

Figure 22 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération informatique



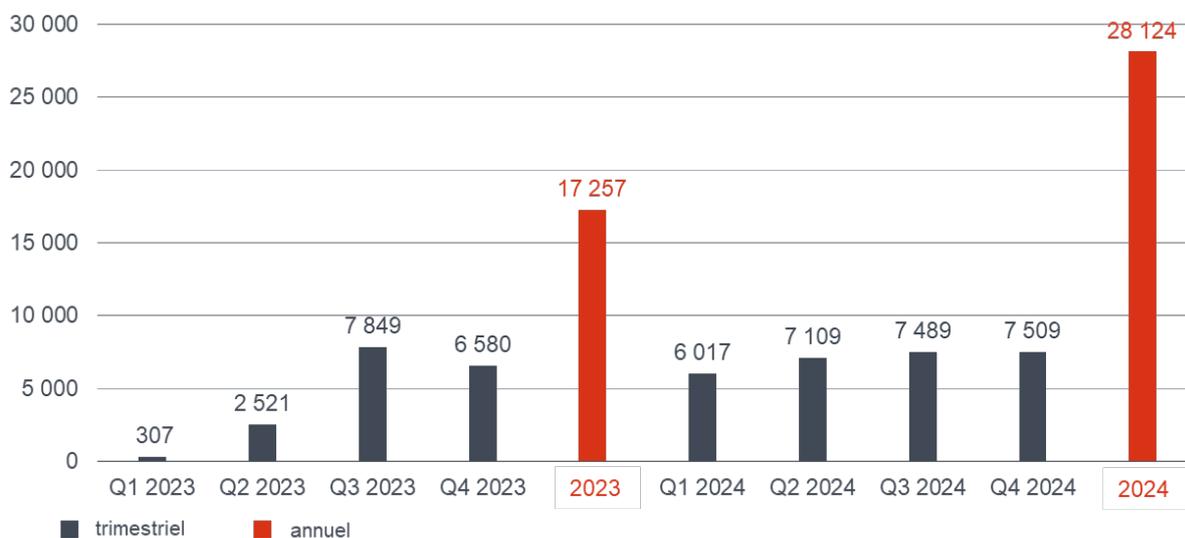
Source : OEB

Coopération internationale, évolutions juridiques et brevet unitaire

Le brevet unitaire, moteur de l'innovation et de la compétitivité

Après son lancement le 1^{er} juin 2023, le vif intérêt qu'a suscité le nouveau système du brevet unitaire continue d'augmenter. L'OEB a enregistré plus de 28 000 demandes d'effet unitaire en 2024 : plus d'un quart de l'ensemble des brevets européens délivrés ont obtenu un effet unitaire. À plus de 36 % en 2024, le recours au brevet unitaire parmi les demandeurs européens est encore plus élevé.

Figure 23 – Évolution des demandes d'effet unitaire en 2023-2024



Source : OEB

Le tableau de bord du brevet unitaire, lancé par l'OEB en juillet 2023 et actualisé quotidiennement, a été largement salué par les parties prenantes pour sa transparence et pour son rôle dans la communication concernant l'état et l'évolution du système du brevet unitaire et de ses utilisateurs. Il a été enrichi en mars 2024 d'informations supplémentaires, y compris le profil et la répartition géographique des titulaires de brevet, ainsi que l'adoption par pays. Des travaux ont également été entamés concernant une nouvelle version plus interactive dont le lancement est prévu au printemps 2025.

Les utilisateurs de MyEPO peuvent désormais inscrire gratuitement des transferts de droit ainsi que des licences au registre et demander des copies certifiées conformes de certificats de brevet unitaire ou d'extraits du Registre du brevet unitaire, un registre qui demeure des plus transparents à l'égard du public.

L'adhésion, le 1^{er} septembre 2024, de la Roumanie à l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet a marqué le début d'une deuxième génération de brevets unitaires couvrant dix-huit États membres participants. La couverture géographique croissante du brevet unitaire, alors que de nouveaux pays devraient adhérer au système, garantit aux innovateurs européens l'accès à un marché plus vaste sans engager de coûts supplémentaires.

Figure 24 – La Roumanie est devenue le 18^e État à adhérer au système du brevet unitaire le 1^{er} septembre 2024



Source : OEB

En novembre 2024, l'OEB a publié une version révisée du guide du brevet unitaire qui comprend de nouvelles informations concernant les demandes d'effet unitaire anticipées, l'adhésion de la Roumanie et le lancement de la deuxième génération de brevets unitaires. En parallèle, et en étroite concertation avec les utilisateurs, à la fois en ligne et au moyen de réunions avec ses organes consultatifs, l'OEB a élaboré le tout premier ensemble de Directives relatives au brevet unitaire, qui ont fait l'objet d'une prépublication début 2025. Ces Directives fournissent des orientations détaillées concernant les pratiques et procédures relatives aux procédures de brevet unitaire devant l'OEB.

Évolutions juridiques : vers la sécurité, l'accessibilité et la numérisation

La numérisation complète de la procédure de délivrance de brevets constitue l'une des priorités du Plan stratégique 2028. À cette fin, l'OEB a continué de procéder à un large éventail de modifications juridiques visant la simplification et la numérisation. Le deuxième panier de mesures, lancé fin 2023, a vu de nombreuses évolutions en 2024, y compris la suppression de la télécopie en tant que moyen de dépôt, l'optimisation de la gestion des signatures, le dépôt en libre-service de requêtes groupées par l'intermédiaire de MyEPO et la fin de l'envoi par courrier aux demandeurs de copies sur papier de la littérature brevet. Les modifications qui devaient être apportées au règlement d'exécution de la CBE sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2024, et les autres mesures du deuxième panier devraient

être pleinement mises en œuvre en 2025. Les travaux d'élaboration d'un troisième panier de mesures à mettre en œuvre entre 2025 et 2027 ont commencé.

L'OEB publie chaque année en février une nouvelle édition des Directives CBE et PCT de l'OEB, qui sont élaborées en concertation avec les utilisateurs et fournissent des instructions concernant les pratiques et procédures à appliquer dans l'examen des demandes de brevet et brevets européens et internationaux. En 2024, la consultation des utilisateurs a été élargie au moyen d'une petite enquête concernant le processus de révision lui-même, et les résultats de cette enquête ont été examinés avec les membres du groupe de travail du SACEPO sur les directives. Cela a ouvert la voie à des améliorations en prévision de l'édition 2025, y compris la consolidation des guides dans les Directives et le report de l'entrée en vigueur à début avril, qui a également accru la prévisibilité à l'égard des candidats à l'examen européen de qualification.

Figure 25 – Cycle annuel de révision des Directives



Source : OEB

L'Union européenne a adopté en juin un quatorzième train de sanctions à l'encontre de la Russie, y compris des mesures concernant les droits de propriété intellectuelle. Le Conseil d'administration et son Comité restreint ont ensuite, après concertation entre l'Office et la Commission européenne, adopté des modifications du règlement d'exécution de la CBE et du règlement d'application relatif à la protection unitaire conférée par un brevet. Ces modifications veillent à ce que des demandeurs russes ne puissent ni obtenir des brevets

unitaires ni valider des brevets européens dans des États membres de l'Union tant que les sanctions de cette dernière demeurent en vigueur.

En décembre, l'Office a présenté au Conseil d'administration, pour adoption, une proposition législative visant l'usage d'un langage neutre du point de vue du genre dans le règlement d'exécution de la CBE. Le règlement entrera en vigueur dans sa version modifiée en avril 2025.

Coopération internationale : projeter le système du brevet européen au-delà de nos frontières

La validation étend le champ d'application géographique des brevets européens au monde entier, ce qui favorise le commerce et les investissements internationaux, le transfert de technologie et l'innovation, et renforce la position de l'OEB en tant qu'office international des brevets privilégié par les demandeurs qui poursuivent une stratégie de dépôt mondiale. Le début de l'année 2024 a été marqué par l'entrée en vigueur mi-janvier de l'accord de validation avec la Géorgie. En mai, la République démocratique populaire lao est devenue le sixième État à signer un accord de validation avec l'Organisation européenne des brevets. Elle a été suivie par le Costa Rica au mois de décembre. Le Conseil d'administration a également approuvé l'engagement de négociations formelles de validation avec le Mexique, avec le Panama, avec Trinité-et-Tobago et avec Djibouti, tandis que les négociations en vue d'un accord avec l'Éthiopie se poursuivaient.

Figures 26 et 27 – Signature d'accords de validation avec la République démocratique populaire lao et avec le Costa Rica

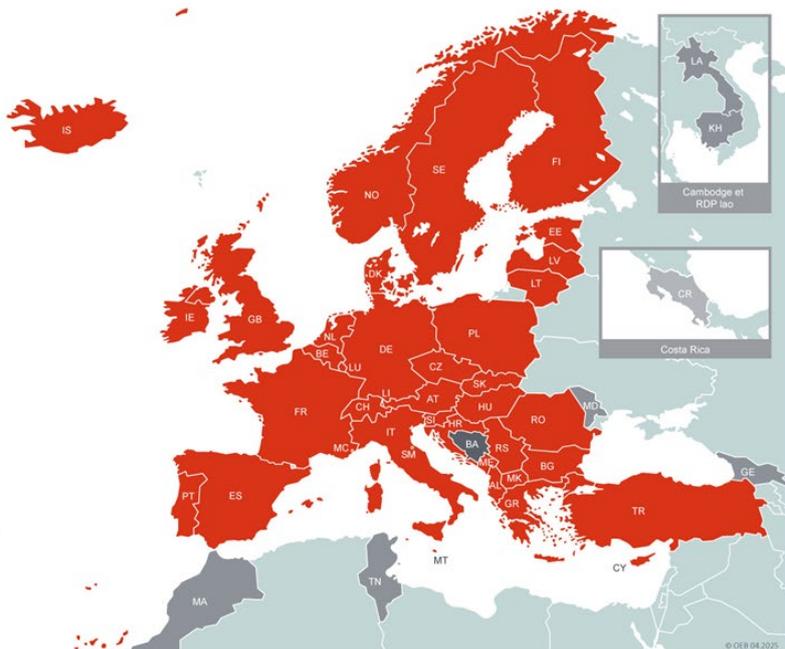


Source : OEB

Figure 28 – Couverture géographique potentielle des brevets européens au 1^{er} avril 2025

Carte montrant la couverture géographique potentielle des brevets européens

- États membres de l'Organisation européenne des brevets (39)
 - Albanie
 - Allemagne
 - Autriche
 - Belgique
 - Bulgarie
 - Chypre
 - Croatie
 - Danemark
 - Estonie
 - Espagne
 - Finlande
 - France
 - Grèce
 - Hongrie
 - Irlande
 - Islande
 - Italie
 - Liechtenstein
 - Lituanie
 - Luxembourg
 - Lettonie
 - Macédoine du Nord
 - Malte
 - Monaco
 - Monténégro
 - Norvège
 - Pays-Bas
 - Pologne
 - Portugal
 - Roumanie
 - République tchèque
 - Royaume-Uni
 - Saint Marin
 - Serbie
 - Suède
 - Suisse
 - Slovaquie
 - Slovénie
 - Türkiye
- État autorisant l'extension (1)
 - Bosnie-Herzégovine
- États autorisant la validation (6) *Accord en vigueur*
 - Cambodge
 - Géorgie
 - Maroc
 - République de Moldavie
 - République démocratique populaire lao
 - Tunisie
- Futur état de validation (1) *Accord signé, mais qui n'est pas encore en vigueur*
 - Costa Rica



Source : OEB

L'étroite coopération avec les sept États autorisant la validation (le Maroc, la Tunisie, la Moldavie, le Cambodge, la Géorgie, le Laos et le Costa Rica), ainsi qu'avec les treize offices avec lesquels nous avons mis en place un partenariat renforcé, s'est poursuivie.

De nouveaux accords ont également été signés concernant la Patent Prosecution Highway (PPH). Des projets pilotes avec le Chili et avec la Nouvelle-Zélande ont été lancés respectivement en juin et en décembre, et l'accord en vigueur avec le Brésil a été prorogé de cinq années supplémentaires. À la fin de l'année, les négociations avec Bahreïn ont ouvert la voie au lancement d'un autre projet pilote PPH début 2025. Fin 2024, dix-sept accords PPH avaient été passés entre l'OEB et des offices nationaux et régionaux des brevets du monde entier.

L'ordre du jour de la coopération multilatérale a été axé en 2024 sur la pérennité et sur les objectifs de développement durable des Nations unies. Les offices IP5 ont, lors de la 17^e réunion de leurs directeurs organisée par l'Office coréen de la propriété intellectuelle à Séoul, réaffirmé leurs engagements en matière d'inclusivité et d'accessibilité du système de la propriété intellectuelle, en particulier par des initiatives et politiques de soutien des PME, des micro-entités et des start-up.

Dans la même optique, la 42^e Conférence tripartite, qui s'est tenue en octobre 2024 à Tokyo, au Japon, s'est concentrée sur les initiatives en matière de propriété intellectuelle pour une industrialisation durable (objectif de développement durable n° 9). Les discussions ont porté

sur les stratégies de brevets des PME, sur les outils numériques et sur la politique d'innovation.

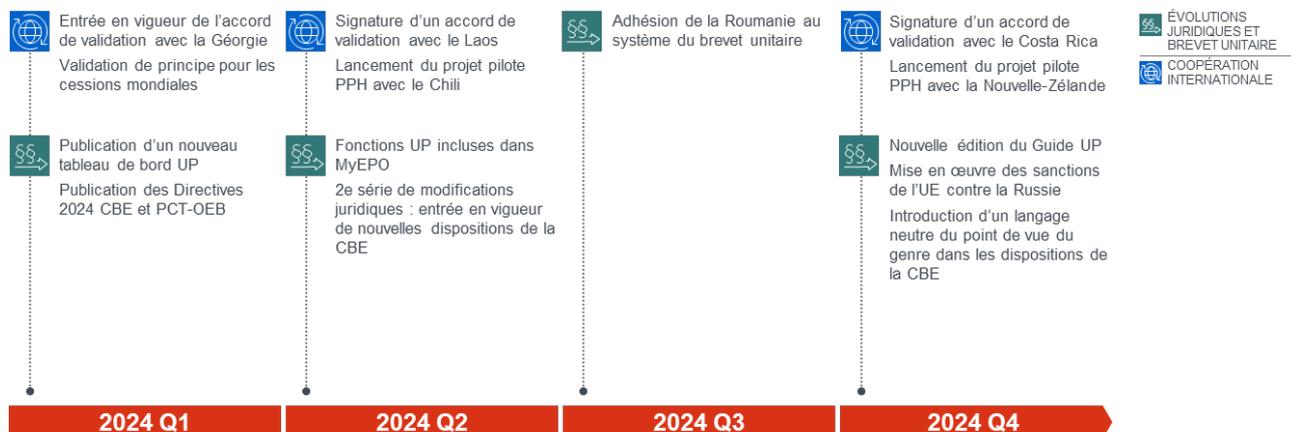
Depuis décembre 2020, l'OEB agit en qualité d'administration chargée de la recherche internationale pour le compte des ressortissants et résidents de la République populaire de Chine. Dans le cadre de ce projet pilote, les demandeurs peuvent choisir l'OEB en tant qu'administration chargée de la recherche internationale lorsqu'ils déposent des demandes PCT en anglais auprès de l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA). Depuis le 1^{er} décembre 2024, les participants au projet pilote PCT OEB-CNIPA peuvent payer la taxe de recherche internationale directement à la CNIPA et ce en monnaie locale (le yuan renminbi), ce qui facilite les paiements et rend le projet plus attrayant du point de vue des demandeurs. En 2024, l'OEB a agi en qualité d'administration chargée de la recherche internationale dans le cadre de 1 314 de ces demandes, une augmentation de 20 % par rapport à 2023.

En mai, l'OMPI a organisé une conférence diplomatique consacrée à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés. Cette conférence s'est conclue par la signature d'un nouveau traité international qui introduit une obligation de divulgation applicable aux demandes de brevet relatives à des inventions fondées sur des ressources génétiques et sur des savoirs traditionnels associés. L'OEB y a participé en tant qu'observateur et a apporté son soutien aux États parties à la CBE avant, durant et après la conférence.

L'OEB a également mené une étude comparative conjointe des lois et procédures nationales en matière de brevets de pays d'Asie du Sud-Est axée sur les inventions mises en œuvre par ordinateur, sur la biotechnologie et sur les produits pharmaceutiques. Ses résultats ont été formellement entérinés en mai 2025 par le groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle.

En matière de classification, plus de 77 millions de documents brevets sont classifiés dans la classification coopérative des brevets (CPC), au profit des utilisateurs du monde entier. Trente-huit offices et organisations de la propriété intellectuelle participent actuellement à la CPC, y compris vingt-trois États parties à la CBE. Depuis la fin de l'année 2023, les utilisateurs peuvent tirer parti du catégoriseur de texte CPC, un outil à intelligence artificielle proposant des symboles CPC dans la fraction de seconde suivant la saisie d'un texte libre en anglais, en français ou en allemand.

Figure 29 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération internationale, évolutions juridiques et brevet unitaire



Source : OEB

Améliorer les compétences et connaissances

L'Académie européenne des brevets : l'excellence dans la formation à la propriété intellectuelle

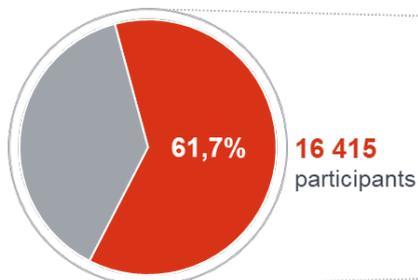
L'Académie européenne des brevets propose un programme de formation et d'enseignement exhaustif portant sur les brevets et sur des domaines connexes. Les principes directeurs de l'Académie sont la coopération, la qualité, l'accessibilité et la modularité.

En 2024, l'Académie a accru la portée et l'intensité de ses activités en organisant 145 activités et en dispensant presque 1 500 heures de formation. La formation en direct, principalement en ligne, a généré 26 602 inscriptions. Par ailleurs, le centre de formation en ligne a enregistré l'inscription de 23 574 utilisateurs actifs, soit une augmentation de 25,7 % par rapport à 2023, ce qui témoigne de la demande croissante en matière de formations numériques et flexibles. Les États membres de l'OEB comptent pour 87 % des participants aux formations et pour 59 % des utilisateurs du centre de formation en ligne.

Figure 30 – Participation aux formations en direct et en ligne de l'Académie en 2024

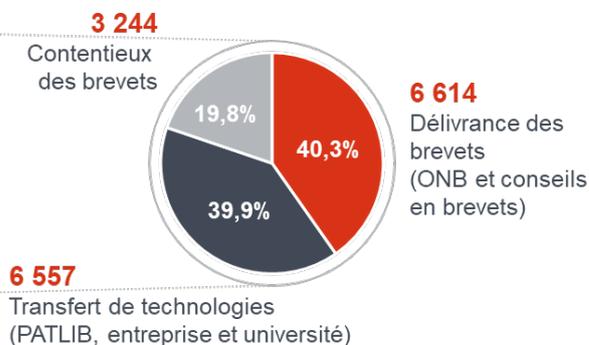
FORMATION EN LIGNE EN DIRECT DE L'ACADÉMIE

26 602 inscriptions



VENTILATION DES PARTICIPANTS PAR DOMAINE

Participation à :



Source : OEB

Les conférences Opposition Matters et Litigation Matters figurent régulièrement au calendrier de l'OEB, tout comme le Forum des juges européens, et l'année 2024 n'a pas dérogé à la règle.

Figure 31 – Forum des juges européens 2024



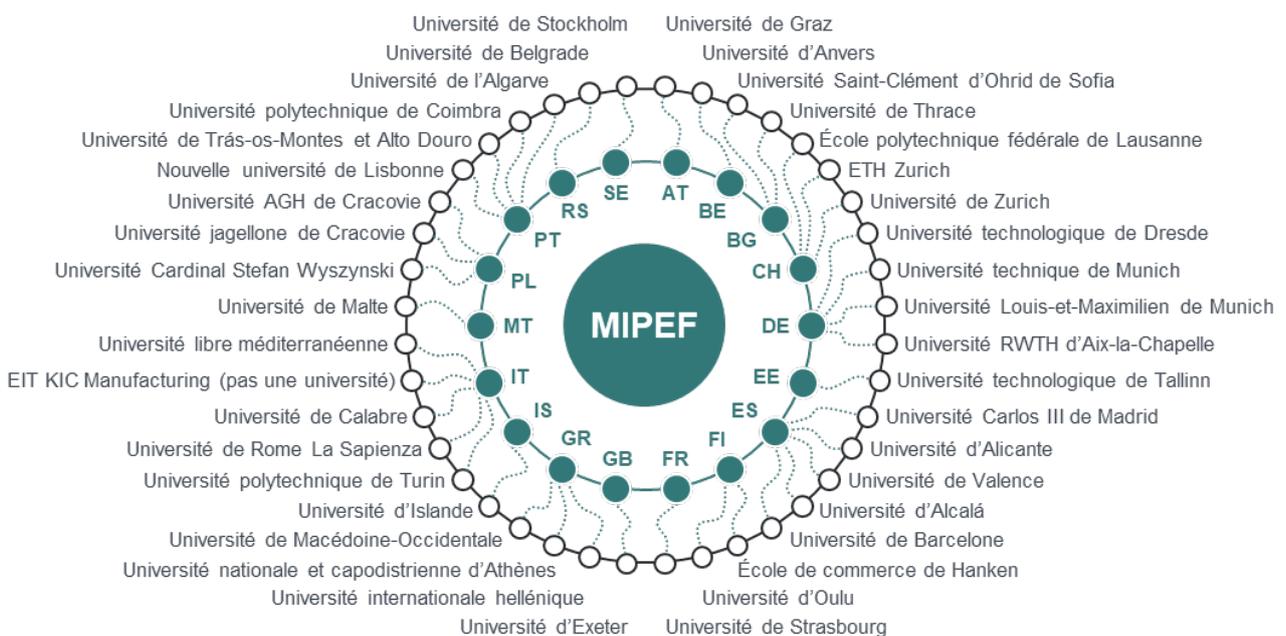
Source : OEB

Le catalogue de l'Académie a servi de base à une offre de formation personnalisée destinée aux agents des offices nationaux des brevets. Plus de 850 agents de 28 offices nationaux

ont par exemple reçu une formation pratique et adaptée à leur niveau à l'usage de l'outil SEARCH basé sur ANSERA, et 631 autres ont suivi le cours public concernant cet outil grâce au centre d'apprentissage en ligne. La journée iLearn Together, organisée en octobre 2024, a rassemblé des agents des offices nationaux et de l'OEB pour un échange d'informations et de meilleures pratiques sur des sujets d'intérêt commun aux examinateurs des offices nationaux et de l'OEB.

Afin de répondre aux besoins divers en matière de formation et de garantir aux nouvelles générations un accès plus large à une éducation de qualité en matière de propriété intellectuelle, l'Académie de l'OEB collabore avec des universités dans les États membres en vue de proposer un enseignement évolutif par l'intermédiaire du cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle (MIPEF). En 2024, quelque 1 300 étudiants en provenance de 40 universités européennes ont suivi deux formations du MIPEF. Ces formations de trois mois chacune ont permis d'intégrer l'éducation en matière de brevets au cursus universitaire.

Figure 32 – Universités participant au cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle en 2024



Source : OEB

L'Académie a lancé une nouvelle formation concernant le brevetage de l'innovation ("Patenting Innovation") accréditée par l'association Alliance of Technology Transfer Professionals et reconnue dans le cadre de la certification Registered Technology Transfer Professional. Une formation très large et certifiée en matière de transfert de technologie est également désormais à la disposition des membres PATLIB.

Le réseau PATLIB est composé de 332 centres répartis dans 37 pays qui proposent aux industriels, aux entreprises, aux entrepreneurs, aux chercheurs et aux innovateurs particuliers locaux des informations et des services en matière de propriété intellectuelle. La conférence annuelle PATLIB 2024 organisée à Ankara, en Türkiye, a réuni plus de 2 600 participants. Fin 2024, plus de 8 000 agents des centres PATLIB avaient accompli le "parcours de formation PATLIB" de l'Académie. L'OEB a par ailleurs organisé cinq séminaires intitulés "Shaping the Future Together" afin de promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre agents PATLIB.

Figure 33 – Conférence annuelle PATLIB 2024 à Ankara, Türkiye



Source : OEB

La coopération avec des États autorisant la validation et les partenariats renforcés, y compris l'initiative de transfert de connaissances vers l'Afrique (KT2A), ont encore élargi l'accès mondial à l'enseignement de la propriété intellectuelle. En avril, un nouveau cours concernant les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle à destination des innovateurs a été lancé spécialement à l'intention des participants à l'initiative KT2A. Au total, 14 sessions de formation en ligne sur mesure et 95 échanges en ligne ont été organisés à l'intention des participants à l'initiative KT2A en 2024. À la fin de l'année, le programme couvrait 76 universités réparties dans 24 pays africains, dont 13 étaient jumelées avec des centres PATLIB en Europe.

Certifications : consolider la profession des brevets

Environ 2 000 candidats de 58 nationalités ont participé à l'édition 2024 de l'examen européen de qualification (EEQ), dont 40 % de femmes. Il s'agissait de la dernière édition se déroulant selon le règlement EEQ 2009 et comportant un préexamen.

Afin d'aider les candidats et les tuteurs à se familiariser avec le format révisé de l'EEQ de 2025, l'OEB a publié une version révisée du guide de préparation, élaboré des cours de formation en ligne, proposé des sessions de tutorat en direct et organisé un examen blanc pour la nouvelle épreuve F en juillet 2024.

La position du certificat européen d'administration des brevets (CEAB) en tant que pilier du développement professionnel des administrateurs européens des brevets a continué de se consolider. Quelque 360 candidats ont obtenu ce certificat lors de sa troisième édition, qui s'est déroulée en octobre 2024. Environ 80 % d'entre eux travaillaient dans l'industrie ou dans des cabinets privés de conseil en propriété intellectuelle, 7 % dans des offices des brevets et 13 % occupent d'autres fonctions, notamment à l'université, ce qui témoigne de la large audience de ce certificat et de son importance.

Depuis son lancement en 2022, le CEAB a attiré plus de 1 100 candidats provenant de 60 pays répartis sur quatre continents. Parmi ces candidats, 87 % provenaient d'États parties à la CBE, avec une participation notable, à hauteur de 10 %, de candidats en provenance d'Asie et d'Australie.

Démocratiser la connaissance des brevets

Espacenet, le plus grand fonds public de documents brevets au monde, a dépassé les 150 millions de documents au début de l'année 2024. Il propose une traduction automatique dans plus de 30 langues, y compris entre l'anglais, le français et l'allemand et 27 autres langues, ainsi qu'entre l'anglais et le chinois, le japonais, le coréen et le russe. À la fin de l'année, six plateformes technologiques avaient exploité des données d'Espacenet sur des sujets revêtant une importance sociétale, ce qui démontre que la disponibilité d'informations structurées relatives aux brevets peut être utile en vue de résoudre des problèmes réels.

Afin de renforcer encore l'accessibilité de l'information brevets, l'OEB a révisé son catalogue de produits et services liés à la connaissance des brevets : la gamme de produits gratuits a été élargie, la tarification a été grandement simplifiée et des produits obsolètes ont été supprimés.

L'édition 2024 du hackathon a accueilli 120 participants en provenance de 19 pays. Ceux-ci ont exploré le potentiel de transformation de l'intelligence artificielle générative dans le cadre de l'extraction de nouvelles connaissances à partir de données brevets. L'équipe vainqueur a mis au point une plateforme exploitant des données brevets afin de présenter visuellement des cartes des brevets, d'aider les utilisateurs dans l'élaboration de leurs

demandes de brevet et d'évaluer la brevetabilité en produisant un score de similarité entre l'objet de l'invention envisagé et les documents d'état de la technique pertinents.

Le 4 décembre, l'OEB a organisé son Patent Knowledge Forum (PKF) annuel, qui a rassemblé plus de 2 200 professionnels de la connaissance des brevets, innovateurs et experts de l'information brevets. Le PKF a servi de plateforme virtuelle pour la communauté de la connaissance des brevets.

La présentation officielle de la plateforme de veille technologique (TIP), outil de nouvelle génération de l'OEB en matière de traitement, d'analyse et de visualisation de données brevets, a constitué l'un des moments forts du forum. Cette plateforme prête à l'usage offre une forte puissance de calcul et un accès aux bases de données de l'OEB, y compris PATSTAT et la base de données EP en texte intégral. Elle vise à faciliter l'accès aux données en permettant aux chercheurs, aux entreprises, aux innovateurs et aux simples utilisateurs d'effectuer des analyses avancées des données brevets. En mettant à la disposition des entreprises et des utilisateurs les données nécessaires à la prise de décisions éclairées, cette plateforme favorise de manière durable l'entrepreneuriat et l'innovation.

Après sa phase pilote auprès de 100 utilisateurs, la plateforme a dépassé les 450 utilisateurs au cours de son premier mois et a ainsi ouvert la voie à la nouvelle génération d'outils de l'OEB en matière de données.

Prix de l'inventeur européen et Réseau européen des inventeurs : une sensibilisation du public pour l'avenir

La cérémonie du Prix de l'inventeur européen 2024, qui a récompensé des inventeurs exceptionnels en provenance de quinze pays, s'est déroulée le 9 juillet à La Valette, à Malte. Cet événement a suscité plus d'un million de vues ainsi que 4 612 mentions dans les médias, un record. La participation sur les réseaux sociaux a explosé pour atteindre 53,8 millions d'utilisateurs et 6 millions de vues pour les vidéos de l'OEB. Le Young Inventors Prize a continué de mettre sur le devant de la scène de jeunes inventeurs, renforçant l'incidence de l'événement sur l'innovation future.

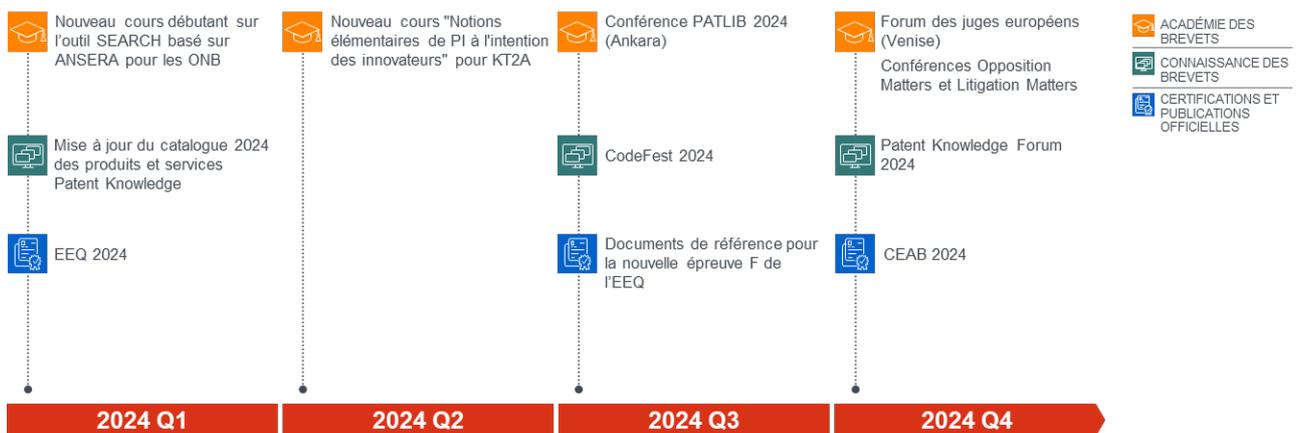
Figure 34 – Lauréats du Prix de l'inventeur européen 2024



Source : OEB

Lancé en juillet 2023, le Réseau européen des inventeurs a continué de soutenir des activités visant à inspirer des écoliers dans toute l'Europe. Le Réseau a élargi son système de bourses, jusqu'ici accordées à ses membres, à des personnes dignes de reconnaissance recommandées par des offices nationaux des brevets. Dix-huit activités dirigées par des inventeurs ont été mises en œuvre en 2024, et le Réseau a reçu, à la suite d'un second appel à propositions, vingt-quatre autres dossiers, dont onze ont été transmis par l'intermédiaire d'offices nationaux des brevets (BG, IT, LV, LT, NL, PT). Le Réseau européen des inventeurs a encore une fois contribué à la promotion des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) auprès des jeunes filles et des jeunes femmes. Depuis 2023, il a interagi avec près de 3 000 enfants, dont la moitié de filles. Le Réseau européen des inventeurs entend toucher plus de 6 000 enfants d'ici la fin de l'année 2025.

Figure 35 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Renforcer les compétences et connaissances



Source : OEB

Générer des connaissances pour un avenir pérenne : l'Observatoire des brevets et des technologies

Depuis son lancement en octobre 2023, l'Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB a jeté des bases solides lui permettant d'accomplir sa mission à long terme, à savoir contribuer à bâtir une société plus innovante. Dans le cadre de la mise en œuvre de son premier programme de travail bisannuel, tel que figurant dans le document CA/T 7/23, l'Observatoire a produit des analyses exceptionnelles de l'écosystème de l'innovation, s'attachant principalement à cartographier des tendances et des évolutions technologiques essentielles, à mettre à disposition de nouveaux outils, à faire le lien entre des acteurs de l'innovation et à instaurer, concernant les brevets et la technologie, un dialogue dépassant le cadre des experts de la propriété intellectuelle.

Il a abordé, en 2024, les sujets suivants : les technologies de lutte contre le cancer, les technologies propres et les technologies liées à l'eau, les innovations liées à l'espace et à la robotique d'assistance, la transition énergétique et les activités liées aux brevets dans les universités européennes. Au cours de ses quinze premiers mois d'activité (jusqu'en décembre 2024), l'Observatoire a publié six études économiques et deux rapports d'analyse sur les technologies. Il a également organisé six événements en ligne et participé à plusieurs activités de sensibilisation.

En 2024, trente-deux offices nationaux des brevets ont activement participé aux activités de l'Observatoire à la suite d'un premier appel à manifestation d'intérêt. Après l'appel lancé en octobre 2024 concernant les activités prévues pour 2025, ce nombre est passé à trente-six.

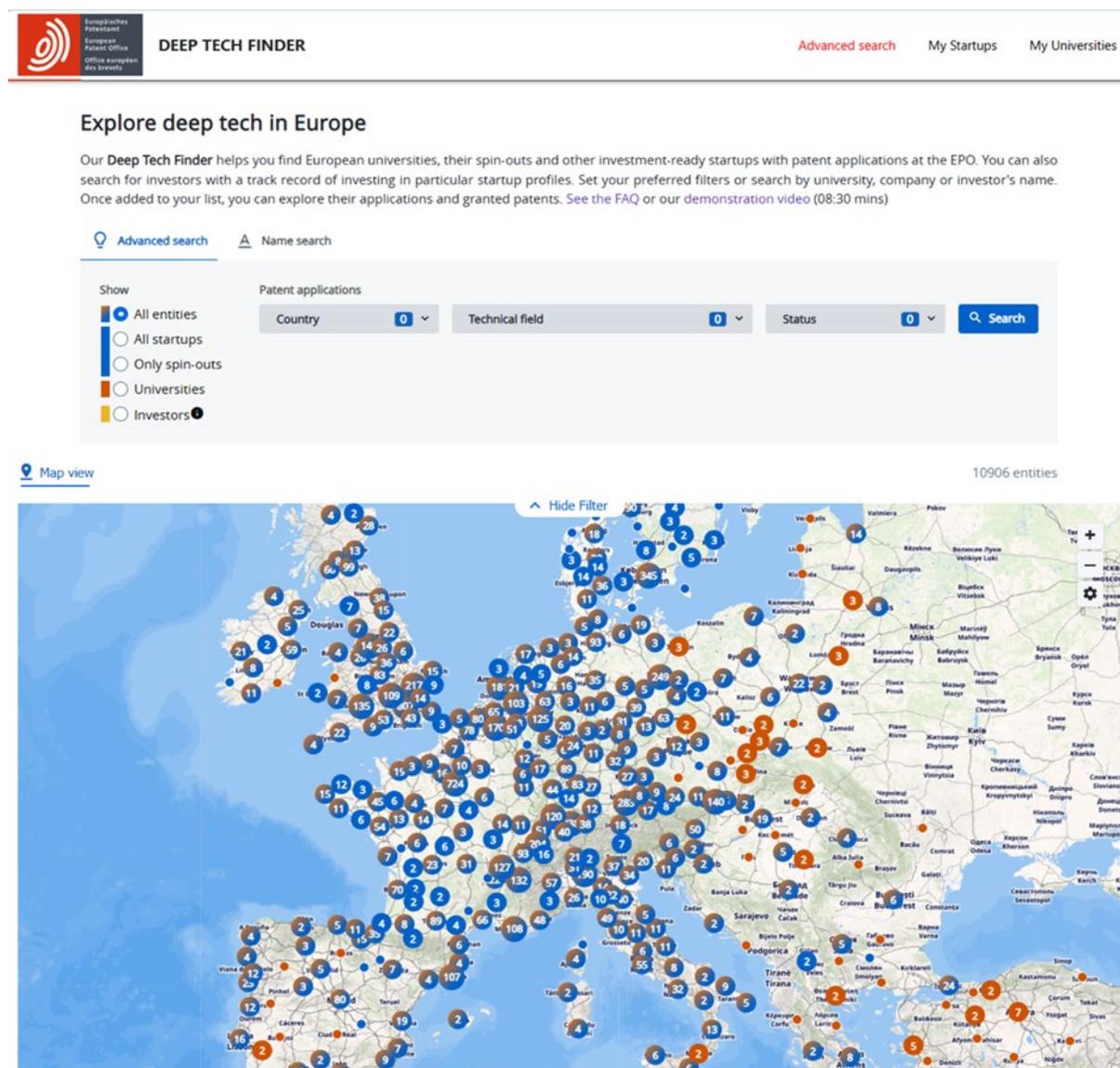
L'étroite collaboration de l'Observatoire avec des institutions de l'Union européenne lui a permis d'accroître l'intérêt suscité par la propriété intellectuelle au sein des réseaux de l'innovation et d'inscrire ses recherches dans la ligne des politiques et priorités générales européennes en matière d'innovation, en particulier celles évoquées dans le rapport Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne.

L'Observatoire s'est associé à des institutions clés en vue de publier des études conjointes, ce qui lui a permis d'exploiter divers réseaux et expertises et de renforcer l'écho rencontré par ces études. Il a par exemple collaboré avec l'EU IPO pour une étude concernant les start-up, avec l'Institut européen de politique spatiale et l'Agence spatiale européenne au sujet de la technologie spatiale, avec la Banque européenne d'investissement pour une étude concernant les technologies propres, avec l'Agence internationale de l'énergie pour une étude concernant les réseaux électriques et avec l'Institut Fraunhofer pour la recherche relative aux systèmes et à l'innovation pour une étude concernant le rôle des universités européennes dans l'obtention de brevets.

Les travaux de recherche et d'analyse liés aux études menées par l'Observatoire commencent à être mentionnés dans des sources faisant autorité, ce qui contribue à élargir le débat concernant la propriété intellectuelle et l'innovation.

L'Observatoire a également mis à disposition des outils importants au cours de ses premiers mois d'activité. Avec la mise en service du Deep Tech Finder et les six mises à jour qui ont suivi, l'Observatoire a introduit une plateforme gratuite et facile d'utilisation qui intègre harmonieusement des données relatives aux brevets (portefeuilles de demandes EP) et des informations concernant les sociétés (fiches d'entreprise, géolocalisation et récapitulatif de financement des start-up). En décembre 2024, le Deep Tech Finder comptait plus de 9 500 start-up et 878 universités, et son enrichissement s'est poursuivi en janvier 2025 par une mise à jour axée sur les investisseurs.

Figure 36 – Deep Tech Finder



Nous avons mis en service trois nouvelles plateformes technologiques concernant la lutte contre le cancer, les technologies spatiales et les technologies liées à l'eau, sujets qui sont tous associés aux objectifs de développement durable des Nations unies. Grâce à ces plateformes technologiques, l'OEB permet aux scientifiques et aux chercheurs d'explorer

plus facilement sa base de données de brevets gratuite et met la grande expérience de ses examinateurs de brevets à la disposition du public.

Le projet de bibliothèque numérique a continué de progresser en étroite coopération avec des offices nationaux des brevets. En 2024, une validation de principe d'une bibliothèque numérique axée sur l'utilisateur a été effectuée. En novembre 2024, une vidéo a été présentée au cours de la réunion du CSTO en vue de présenter les fonctions figurant dans la validation de principe.

Indicateurs clés de performance du levier 4

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024		Objectif 2028
Coopération informatique	141 projets informatiques mis en œuvre		240
Accords de validation	16 accords de validation		14
Convergence des pratiques	77,9 %		90 %
Modularité de l'enseignement de la PI dans les programmes universitaires	40 universités		80
Universités "Pan-European Seal" qui proposent des diplômes STIM	82 %		90 %
Intelligence brevets	6 plateformes technologiques		14



= en cours de réalisation ;  = objectif atteint

En 2024, les indicateurs clés de performance relevant du levier 4 ont affiché une tendance positive au regard des objectifs concernés.

Des progrès notables ont été accomplis en matière de coopération informatique, ainsi que le soulignent les 24 projets mis en œuvre supplémentaires décomptés par l'indicateur clé de performance associé, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à 2023. Les bons résultats de nos activités de coopération internationale se reflètent également dans le nombre accru de pays ayant signé un accord de validation ou étant formellement entrés en négociation après approbation du Conseil d'administration.

La proportion d'États membres du réseau européen en matière de brevets mettant en œuvre au niveau national les pratiques communes convenues est demeurée stable en 2024 et correspond à l'évolution de la mise en œuvre des projets de pratiques communes.

Nos partenariats avec des universités ont été encore renforcés afin de contribuer à la formation des futures générations d'innovateurs et de décideurs. En 2024, 18 nouvelles universités ont intégré le MIPEF à leur cursus (+82 % par rapport à 2023), et 23 nouvelles

universités délivrant des diplômes STIM ont adhéré au programme des jeunes professionnels.

Le renforcement de l'accessibilité de l'information brevets soutient l'innovation et la recherche. Les efforts que nous déployons à cet égard nous ont permis de mettre à disposition trois nouvelles plateformes Espacenet et de faire passer la valeur de l'indicateur clé de performance concernée à 6.

5. Levier 5 – La pérennité financière

L'étude financière a procuré à l'OEB une vue d'ensemble complète de la manière dont ses finances devraient évoluer à long terme. La première phase de l'étude financière comportait une évaluation financière stratégique pour la période 2023-2042 axée sur l'évaluation des perspectives financières à long terme de l'Office. Cette évaluation a tenu compte des évolutions observées depuis 2019 dans l'environnement économique, financier et technologique, en particulier la résurgence de l'inflation, qui est passée de 1,2 % en 2019 à 8,4 % en 2022, puis à 5,4 % en 2023¹⁸.

Les conclusions, présentées à la Commission du budget et des finances et au Conseil d'administration au dernier trimestre 2023 (CA/68/23), ont constaté le caractère favorable de la trajectoire suivie au vu des hypothèses du scénario de base, pour des excédents de couverture globaux prévus de 4,2 milliards d'euros. Cela est particulièrement positif en comparaison de l'étude précédente menée en 2019, dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Cependant, des analyses de sensibilité ont montré l'existence, face aux fluctuations des marchés des capitaux et à l'inflation, de vulnérabilités qui pourraient avoir des effets sur les besoins de financement de l'OEB.

L'OEB a donc demandé à un consultant externe, Oliver Wyman Mercer, de mener une étude de gestion actif-passif au premier trimestre 2024. Cette étude visait à recenser les possibilités en matière d'optimisation des sources de fonds disponibles et à élaborer un plan exhaustif de financement complet de l'ensemble des obligations à long terme.

Les résultats de l'étude de gestion actif-passif ont été présentés à la Commission du budget et des finances en mai et au Conseil d'administration en juin (CA/23/24). Cette étude a souligné la nécessité de définir expressément le niveau de risque que l'OEB est en mesure d'accepter dans la poursuite de ses objectifs financiers. L'OEB a proposé un ensemble d'orientations destinées à favoriser sa pérennité financière à long terme (CA/39/24). Après l'avis favorable rendu par le Conseil d'administration sur les orientations proposées, l'OEB a progressé dans la mise en œuvre de ces recommandations au cours du second semestre 2024 :

- L'Office a **formalisé le niveau de risque qu'il est prêt à accepter** en accroissant la probabilité de réalisation des objectifs de rendement de 50 % à 66 %. Cet ajustement place l'Office en meilleure position face à d'éventuelles évolutions défavorables des marchés des capitaux à long terme et face à la volatilité de l'inflation.
- Des **réserves de sécurité financière** ont été créées en allouant des actifs issus du Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF) à trois réserves principales : le volant de durabilité, pour les circonstances extraordinaires (1 milliard d'euros), la réserve opérationnelle, pour les besoins de liquidités à court terme (2,5 milliards

¹⁸ Inflation dans la zone euro.

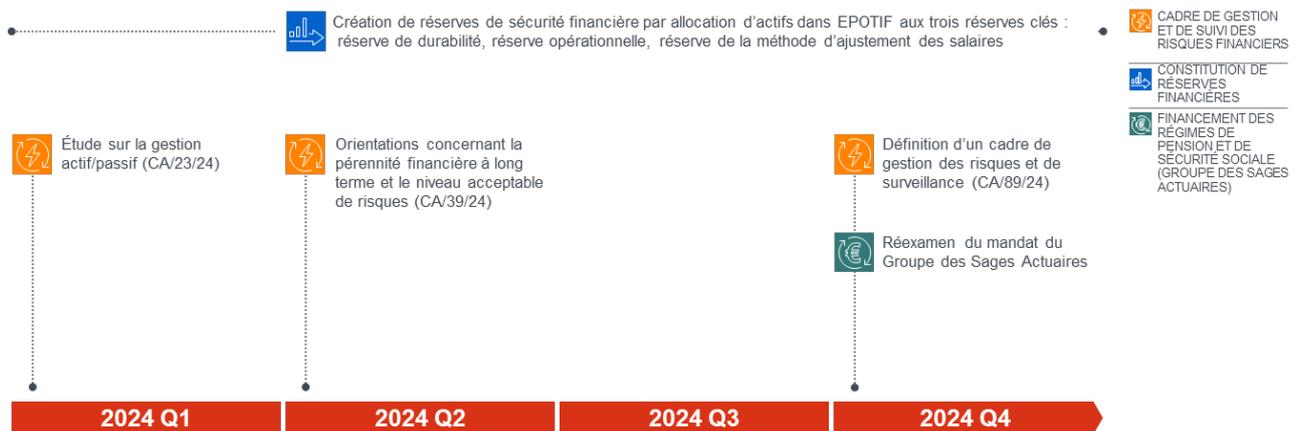
d'euros), et le volant SAM, destiné à atténuer les risques découlant de l'affaire relative à la méthode d'ajustement des salaires en instance devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (1,1 milliard d'euros fin 2024, avec un objectif de 2 milliards d'euros d'ici 2026).

- Nous avons continué d'accomplir des progrès en ce qui concerne les facteurs que nous maîtrisons, de manière à garantir notre pérennité financière à long terme même en cas de choc économique imprévu ou d'événement extérieur aux répercussions négatives. Les objectifs de **productivité** ainsi que notre démarche en matière de **recrutement** et de remplacement des agents qui nous quittent ont été incorporés au plan d'activités à moyen terme, et leur évolution est conforme aux hypothèses employées dans l'étude financière. Cette démarche a permis à l'Office de maîtriser ses dépenses de personnel et a contribué au dégagement d'un important excédent de liquidités s'élevant à 573 millions d'euros en 2024.
- L'OEB a par ailleurs élevé son **niveau de financement** de 73 % en 2023 à 80,1 % fin 2024 grâce à de bonnes performances opérationnelles et à l'évolution positive des actifs gérés dans le cadre de l'EPOTIF et du RFPSS (Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale). Cela contribue à la réalisation de l'objectif de 105 % de financement des obligations de l'Office au titre de prestations définies d'ici 2032, objectif qui intègre une marge de sécurité de 5 % afin de veiller à ce que le niveau de financement demeure au-dessus de 100 % durant les périodes de volatilité des marchés des capitaux.
- L'OEB a entamé la création d'un **cadre de gestion et de suivi des risques** fin 2024. Un avant-projet (CA/89/24) a été présenté à la Commission du budget et des finances et au Conseil d'administration. Cet avant-projet prévoit le suivi d'indicateurs clés de performance pertinents relatifs au risque et la création d'un tableau de bord présentant ces indicateurs dans trois catégories principales (stratégique, macroéconomique et opérationnel) à l'intention des États membres. Il prévoit également une comparaison des valeurs réelles les plus récentes avec les valeurs pertinentes définies dans le scénario de base de l'étude financière. L'accès direct au tableau de bord des indicateurs clés de performance relatifs au risque et les rapports régulièrement mis à disposition par l'OEB permettront de veiller à ce que les organes directeurs appréhendent clairement la situation financière de l'OEB ainsi que les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des orientations définies par l'étude financière.
- Nous avons consolidé la pérennité financière des **régimes de pensions et de sécurité sociale de l'OEB**. L'OEB mène régulièrement des études actuarielles en vue d'examiner de manière approfondie les hypothèses susceptibles d'influer sur la position des régimes de pensions et de sécurité sociale et en vue de déterminer les taux de cotisation nécessaires à leur équilibre à l'avenir. Dans la ligne des résultats de l'étude financière et de la politique de l'Office en matière de financement, le mandat du Groupe des Sages Actuaire a été révisé de sorte que l'étude actuarielle de 2025 prenne en considération la nouvelle tolérance au risque de l'Office et envisage le taux d'actualisation en conséquence. Par ailleurs, le mandat du Groupe des Sages Actuaire

comprend désormais l'évaluation annuelle des niveaux de financement des régimes de pensions et de sécurité sociale.

La mise en œuvre conjointe de ces mesures renforce la capacité de l'OEB à garantir sa pérennité financière à long terme dans des conditions économiques changeantes.

Figure 37 – Pipeline du Plan stratégique 2028 : Pérennité financière



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 5

Indicateur clé de performance (KPI)	Niveau fin 2024	Objectif
Productivité	111,5 produits SEO par ETP	Objectif 2024 : 110,5
Prévision de production	0 % d'écart	Objectif 2028 : $\geq -2\%$
Niveau de financement	80,1 % ¹⁹	Objectif 2032 : 105 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les indicateurs clés de performance relevant du levier 5 ont affiché une évolution positive en 2024. La productivité, en particulier, n'a cessé d'augmenter au cours de l'année, pour atteindre un niveau record de 111,5 produits de recherche, d'examen et d'opposition (SEO) par équivalent temps plein (ETP) en décembre 2024, ce qui est supérieur à l'objectif annuel. Cela représente une augmentation de la productivité de 4,8 % par rapport à l'année précédente. Notre plan de production a été mis en œuvre de manière satisfaisante en 2024, sans déviation de la production réelle par rapport à l'objectif fixé. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section relative au levier 3.

¹⁹ La valeur des obligations au titre de prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation normalisé s'élevant à 4,6 %.

En vue de parvenir à la pérennité financière, nous devons nous assurer de couvrir notre passif à long terme. À la fin de l'année 2024, l'indicateur clé de performance relatif au niveau de financement, c'est-à-dire le rapport entre les actifs du RFPSS et le passif au titre de prestations définies, a atteint 80,1 %, soit une augmentation de 9,7 % de la couverture du passif.

Annexe 1 – Évaluation d'importance relative

L'Office européen des brevets (OEB) tient pour essentiels le recensement et le traitement des sujets importants liés à la pérennité dans le développement d'une organisation résiliente et prête à relever les défis de l'avenir. Dans un contexte mondial en évolution, l'OEB demeure déterminé à comprendre les répercussions de ses opérations sur la société et sur l'environnement ainsi que les risques et les possibilités liés à la pérennité qui influent à long terme sur la création de valeur et sur l'excellence opérationnelle.

Conformément à son Plan stratégique 2028, l'OEB a procédé à une évaluation d'importance relative exhaustive et structurée en trois phases : comprendre l'environnement de l'organisation, recenser les répercussions réelles et potentielles et évaluer leur importance. Ce processus incorpore la pérennité aux cinq leviers stratégiques de l'Office (les personnes, les technologies, des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais, les partenariats et la pérennité financière) et se conforme à des cadres internationaux tels que la Global Reporting Initiative (GRI).

Cette évaluation a combiné une analyse interne approfondie à des informations tirées de la consultation publique relative au Plan stratégique 2028 de l'OEB, qui a invité les parties prenantes à faire part de leur opinion concernant la manière dont l'OEB pouvait contribuer à renforcer la pérennité du système des brevets et de la société. Les répercussions ont été évaluées dans les dimensions économique, environnementale et sociale au moyen d'une méthode structurée et fondée sur quatre critères principaux : nature de la répercussion, horizon temporel, caractère intentionnel et réversibilité. Cette démarche a garanti le caractère transparent et scientifiquement fondé de l'ordre de priorité dans lequel les questions liées à la pérennité ont été classées.

Les résultats réaffirment la pertinence de l'action stratégique de l'OEB tout en assurant une plus grande clarté. Des sujets importants tels que l'innovation et la croissance économique, l'emploi, l'énergie et les émissions ainsi que le respect de la vie privée des clients reflètent la contribution de l'OEB à l'écosystème de l'innovation et aux grands objectifs de pérennité en Europe. Ces sujets soulignent le rôle joué par l'Office dans la promotion du progrès technologique, du partage des connaissances, de la création d'emplois et du caractère responsable des opérations.

À l'appui de ces priorités, l'OEB suit ses performances au moyen d'indicateurs clés et rend compte annuellement des progrès accomplis dans des domaines tels que la neutralité carbone, la transformation numérique et l'engagement du personnel. La pérennité est entièrement intégrée au modèle opérationnel et à la mission de service public de l'OEB.

À l'avenir, les résultats de l'évaluation d'importance relative continueront d'orienter la manière dont l'OEB rend compte de ses activités en matière de pérennité, les suit et les planifie au plan stratégique. Par ces travaux, l'OEB confirme les engagements pris en

matière de gouvernance, de transparence à l'égard des parties prenantes et d'incidence à long terme et veille à ce que la mission qui est la sienne de délivrer des brevets de haute qualité et des services efficaces continue d'appuyer l'innovation, la compétitivité et la croissance durable, pour le bien de la société.

Annexe 2 – Liste des rapports en annexe

Rapport sur la qualité 2024 (CA/40/25 Add. 1)

Bilan social 2024 (CA/40/25 Add. 2)

Rapport environnemental 2024 (CA/40/25 Add. 3)

Rapport sur la transformation numérique 2024 (CA/40/25 Add. 4)

Rapport sur la protection des données 2024 (CA/40/25 Add. 5)

Rapport sur les partenariats 2024 (CA/40/25 Add. 6)

Annexe 3 – Abréviations employées dans le bilan annuel 2024

CA	Conseil d'administration
AbS	Outil SEARCH basé sur ANSERA
Étude GAP	Étude de gestion actif-passif
API	Interface de programmation d'application
ASD	Division de la recherche active
BE	BusinessEurope
CBF	Commission du budget et des finances
BIP	Programme d'investissement dans les bâtiments
CdR	Chambres de recours
CKT	Transfert continu des connaissances
CNIPA	Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine
COHSEC	Comité général pour la santé, l'ergonomie et la sécurité au travail
CPC	Classification coopérative des brevets
D&I	Diversité et inclusion
DFA	Attribution numérique des dossiers
DPO	Bureau de la protection des données
DQA	Direction Audit de qualité
DTF	Deep Tech Finder
EIN	Réseau européen des inventeurs
EP	Brevet européen
CEAB	Certificat européen d'administration des brevets
CBE	Convention sur le brevet européen
epi	Institut des mandataires agréés près l'OEB
REB	Réseau européen en matière de brevets
OEB	Office européen des brevets
EEQ	Examen européen de qualification
CCG	Comité consultatif général
GRI	Global Reporting Index
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IDP	Plan de développement individuel
CIB	Classification internationale des brevets
DPI	Droits de propriété intellectuelle
ISA	Administration chargée la recherche internationale
KPI	Indicateur clé de performance
LIP	Legal Interactive Platform
MIPEF	Cadre modulaire d'enseignement de la propriété intellectuelle
LNB	Littérature non-brevet
ONB	Office national des brevets
NWoW	Nouveaux modes de travail
PACE	Examen accéléré
PDB	Procédure de délivrance de brevets
PKF	Patent Knowledge Forum
POC	Validation de principe
PPH	Patent Prosecution Highway
PWB	Interface de travail brevets
SACEPO	Comité consultatif permanent auprès de l'OEB
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
SES	Enquête relative à l'engagement du personnel

PME	Petites et moyennes entreprises
END	Expert national détaché
SP2028	Plan stratégique 2028
SPLH	Harmonisation du droit matériel des brevets
SQAP	Groupe de parties prenantes sur l'assurance de la qualité
TIP	Plateforme de veille technologique
CSTO	Comité "Soutien technique et opérationnel"
JUB	Juridiction unifiée du brevet
USS	Enquête de satisfaction des utilisateurs
WSA	Assistant de recherche sur le web
YP	Jeune professionnel